

PA



# Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement

2002 - 2006

# TABBLE DE MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LE MOT DU COORDONNATEUR	4
LA MISSION DES NATIONS UNIES EN GUINEE	5
LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE PAYS	6
CHAPITRE I- LE PROCESSUS DU CANUD	8
CHAPITRE II- PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES	10
CHAPITRE III- APERCU DES INTERVENTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET LECONS TIREES POUR LE CANUD	18
CHAPITRE IV- CANUD 2002-2006 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN GUINEE	25
LISTE DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE	35
ANNEXES:	
• MATRICE DU CADRE STRATEGIQUE	1
• INDICATEURS DE SUIVI	

# SIGLES ET ABREVIATIONS

APEAE	Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole
BM	Banque Mondiale
BCP	Bilan Commun de Pays
CANUD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
CCA	Common Country Assessment
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CRD	Communauté Rurale de Développement
CU	Commune Urbaine
DHD	Développement Humain Durable
DSRP	Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FG	Franc Guinéen
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education et Communication
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDH	Lettre de Politique de Développement Humain
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
OCHA	Office of Coordination and Humanitarian Affairs
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PADSE	Programme d'Appui au Développement Socio-Economique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASE	Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education
PCGED	Programme Cadre Genre et Développement
PCPDRSOC	Programme Cadre d'Appui à la Décentralisation et au Renforcement de la Société Civile
PCSDSP	Programme Cadre pour le Soutien au Développement du Secteur Privé
PEV/SSP/ME	Programme Elargi de Vaccination / Soins de Santé Primaires/ Médicaments essentiels
PF	Planification Familiale
PJB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PPSG	Projet Population et Santé Génésique
PREF	Programme de Redressement Economique et Financier
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno Déficience Humaine / Syndrome Immuno Déficience Acquis

## MOT DU CORDONNATEUR RESIDENT

Le présent Plan Cadre pour l'Aide au Développement (CANUD) est l'aboutissement d'un processus qui a nécessité l'implication à la fois de l'ensemble des Agences du Système des Nations Unies et de nombreux partenaires au développement dont les autorités, les OSC et le secteur privé.

Instrument de coordination et de planification des activités du SNU, le CANUD a été élaboré dans le cadre d'une démarche concertée et harmonisée qui en garantira sans doute l'efficacité et l'efficience. Il vise à aider les partenaires, notamment les Agences du SNU, à avoir dorénavant des objectifs et des stratégies communs de développement et à accroître en conséquence l'efficacité de leurs interventions.

Je voudrais exprimer ma satisfaction à l'ensemble des partenaires pour leur participation active et efficace à l'élaboration de cet important outil de développement au service de la Guinée. Je sais pouvoir compter sur leur totale disponibilité et leur engagement résolu dans sa mise en œuvre efficiente.

L'équipe de pays, pour sa part, est décidée à ne ménager aucun effort pour conduire le processus à son terme, dans les meilleures conditions possibles, en partenariat et en complémentarité avec les différents partenaires dont les interventions concourent à faire reculer la pauvreté en Guinée à travers le renforcement des capacités des populations, notamment les couches les plus vulnérables, à se prendre en charge.

A cet égard, les orientations stratégiques du CANUD sont cohérentes avec les objectifs et priorités nationaux et répondent à des attentes et besoins des populations tels qu'identifiés au cours de l'élaboration du Bilan Commun de Pays (BCP).

Le CANUD qui couvre un horizon temporel de cinq ans fera l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation annuelle. Cette périodicité permettra d'éviter les dérapages dans la conduite de l'exercice dans la mesure où elle permet d'opérer des interventions correctives opportunes par la prise en compte des préoccupations émergentes.

Enfin, je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des partenaires et des institutions dont les contributions ont permis de mener à terme et de manière efficace cet exercice dont l'importance ne leur aura pas échappé. Je voudrais faire une mention spéciale à l'endroit du Groupe Opérationnel (GO) constitué au sein du Système des Nations Unies, à l'occasion de l'élaboration du BCP/CANUD. Ce groupe qui a fait montre d'une grande disponibilité sera érigé en comité technique et constituera l'un des mécanismes de suivi et d'évaluation du CANUD.

Je suis convaincu que le CANUD qui se veut à la fois souple et dynamique, deviendra rapidement, grâce à notre volonté et nos efforts communs, un instrument efficace de la coopération entre la Guinée et le Système des Nations Unies, dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

## LA MISSION DES NATIONS UNIES EN GUINEE


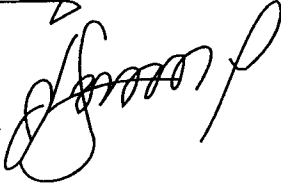
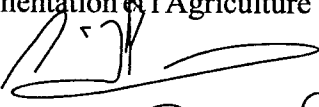
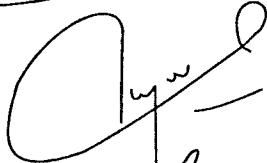
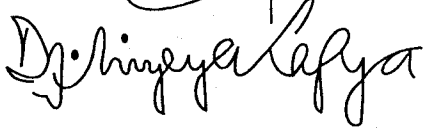
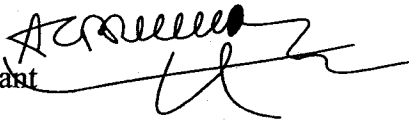
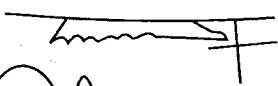

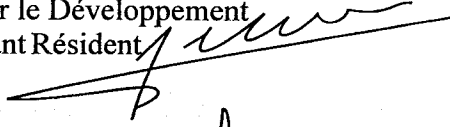
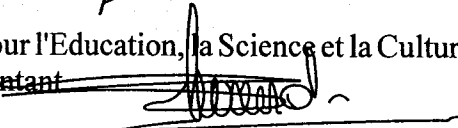
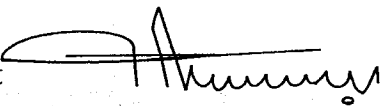
Adhérant totalement à la Charte des Nations Unies, prenant en compte les mandats, expertises et processus de prise de décision de nos agences respectives, et en collaboration avec les autres partenaires au développement. Nous, Equipe de Pays des Nations unies en Guinée, sommes engagés à soutenir le Gouvernement et les populations guinéennes dans la poursuite des objectifs nationaux de développement et à promouvoir un environnement de paix et de sécurité.

Notre mission principale consistera à :

- Soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région ;
- Promouvoir un cadre favorable au développement humain durable;
- Améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base.

Nous, Equipe de Pays des Nations Unies, à travers les projets et programmes de nos agences respectives et à travers les initiatives conjointes que nous allons entreprendre, nous nous engageons résolument à poursuivre et à renforcer nos actions en appui aux efforts nationaux en veillant à assurer plus de cohérence et plus de synergies.

## LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE PAYS

1. SNU : Coordonnateur Résident  
M. Christian Lehembre 
2. BM : Banque Mondiale  
M. Chérif Diallo, Représentant Résident a.i. 
3. FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
M. Ari Toubou Ibrahim, Représentant 
4. FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population  
M. Younès Zoughlami, Représentant 
5. HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés  
M. David Kapy, Délégué a.i. 
6. OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
M. Alain Christophe Brun, Représentant 
7. ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
M. Boureima Diallo, Représentant 
8. PAM : Programme Alimentaire Mondial  
M. Gemmo Lodesani, Représentant 
9. PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
M. Christian Lehembre, Représentant Résident 
10. UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture  
Mme Elizabeth Moundo, Représentant 
11. UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
Mme Georgette Aithnard, Représentant 

## RESUME DES OBJECTIFS ET STRATEGIES DE COOPERATION DU SYSTEME DES NATIONS UNIES\*

OBJECTIFS	STRATEGIES
Soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région	<p><u>Prévention des conflits et atténuation de leurs conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ conforter les efforts pour assurer la paix et la sécurité dans la sous région ;</li> <li>☐ contribuer à réduire l'impact des réfugiés et des déplacés ;</li> <li>☐ assurer une assistance humanitaire aux réfugiés et aux déplacés ;</li> <li>☐ soutenir les efforts de reconstruction des zones sinistrées.</li> </ul>
Promouvoir un cadre favorable au développement humain	<p><u>Renforcement de la gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ contribuer à la création d'un cadre favorable au dialogue et au consensus national ;</li> <li>☐ appuyer le processus de décentralisation ;</li> <li>☐ appuyer les efforts d'enracinement de l'Etat de Droit ;</li> <li>☐ promouvoir l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux instruments internationaux en matière de promotion des droits humains ;</li> <li>☐ appuyer la participation des adolescents dans la formulation des décisions touchant leur avenir ;</li> <li>☐ faire émerger et consolider les OSC dans leur rôle d'acteurs de développement ;</li> <li>☐ promouvoir le rôle des organisations professionnelles ;</li> <li>☐ promouvoir l'utilisation rationnelle et transparente des ressources publiques ;</li> <li>☐ promouvoir un rôle plus accru du secteur privé dans le processus du développement économique.</li> </ul> <p><u>Renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques de population et de promotion de la femme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de population ;</li> <li>☐ appuyer la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme ;</li> <li>☐ appuyer l'insertion et l'application du principe d'équité entre hommes et femmes dans toutes les structures ;</li> <li>☐ faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production ;</li> <li>☐ appuyer la mise en œuvre de la politique visant la survie, le développement, la protection et la participation des enfants et des jeunes ;</li> <li>☐ promouvoir le changement de mentalité et de comportement.</li> </ul> <p><u>Contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ assurer l'accroissement et la diversification de la production alimentaire ;</li> <li>☐ développer une agriculture intensive respectueuse de l'environnement ;</li> <li>☐ accroître les revenus des paysans ;</li> <li>☐ assurer la sécurité alimentaire ;</li> <li>☐ améliorer la protection sanitaire du cheptel ;</li> <li>☐ accroître la productivité et la production animale ;</li> <li>☐ renforcer la structuration et la professionnalisation des éleveurs et opérateurs privés ;</li> <li>☐ valoriser la production animale ;</li> <li>☐ augmenter la production pour le marché national et pour l'exportation ;</li> <li>☐ gérer rationnellement les ressources halieutiques ;</li> <li>☐ promouvoir la pisciculture villageoise ;</li> <li>☐ améliorer les infrastructures rurales (bas-fonds, pistes de desserte, conservation des récoltes).</li> </ul> <p><u>Préservation de l'environnement et régénération des ressources naturelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ promouvoir une gestion globale et rationnelle des ressources naturelles ;</li> <li>☐ améliorer le cadre de vie des populations ;</li> <li>☐ gérer de façon intégrée le littoral ;</li> </ul>
Améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base	<p><u>Renforcement quantitatif et qualitatif des services de santé et amélioration de l'accès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre des services de santé ;</li> <li>☐ contribuer à la réduction des taux de mortalité et de morbidité dus aux maladies transmissibles et non transmissibles ;</li> <li>☐ contribuer à la réduction du taux de prévalence des IST/SIDA ;</li> <li>☐ contribuer à l'amélioration de la prise en charge psychosociale des malades du SIDA et de leurs familles ;</li> <li>☐ contribuer à augmenter le taux d'accès aux services de SR (santé de la reproduction) de qualité ;</li> <li>☐ contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population.</li> </ul> <p><u>Renforcement quantitatif et qualitatif du système éducatif et amélioration de l'accès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ contribuer à augmenter les taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite surtout des filles ;</li> <li>☐ contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la petite enfance ;</li> <li>☐ contribuer à réduire le taux d'analphabétisme surtout des femmes ;</li> <li>☐ contribuer à assurer une préparation aux métiers.</li> </ul> <p><u>Amélioration de l'habitat et des équipements sociaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ augmenter le taux d'accès des populations à l'eau potable ;</li> <li>☐ augmenter le taux d'accès de la population au bénéfice des ouvrages d'assainissement ;</li> <li>☐ faciliter l'accès à des habitats salubres à coût abordable.</li> </ul>

\* la matrice en annexe donne la liste exhaustive des stratégies et des indicateurs

## CHAPITRE I : LE PROCESSUS DU CANUD

L'ensemble des Agences du Système des Nations Unies, y compris les Institutions de Bretton Woods, à partir des besoins et priorités nationaux et conformément aux préoccupations du Secrétaire Général exprimées en 1997 et traduites dans les résolutions 47/159, 50/120 et 50/227, s'est résolument engagé dans le processus d'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (CANUD) qui est le cadre de planification des activités de Développement au niveau des Pays.

Le CANUD comprend des objectifs et stratégies communs de Coopération, un cadre de ressources programmatiques et des propositions relatives au suivi et à l'évaluation. Structuré autour d'une approche multi-dimensionnelle et intégrée, le CANUD constitue un cadre efficace de coopération entre le Gouvernement de la Guinée, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement. En effet, il favorise l'émergence d'une vision commune des questions de développement de la part de tous les acteurs, facilitant ainsi la même perception des priorités et des besoins nationaux. Aussi, l'élaboration du CANUD rend possible, grâce à une programmation pertinente des actions qui permet d'éviter leur duplication, une utilisation plus rationnelle et plus efficiente des ressources humaines et financières. La nature participative et consensuelle de la démarche méthodologique de l'exercice en accroît, aussi bien la synergie que l'efficacité.

La Note de Stratégie Nationale (Juillet 1996) a fourni aux Agences du Système des Nations Unies un cadre de référence permettant la cohérence de leurs exercices de programmation, de suivi et d'évaluation tout en précisant les domaines dans lesquels le Gouvernement de la République de Guinée souhaitait une assistance coordonnée du Système des Nations Unies.

Le CANUD est un exercice qui s'appuie sur une démarche holistique et prolonge l'esprit de la Note de Stratégie Nationale. Il trouve son ancrage dans le DSRP tout en explorant d'autres thématiques d'intérêts pour le SNU ; il a vocation d'en consolider les objectifs, les activités et les résultats.

Le processus de préparation du BCP, première étape de l'exercice du CANUD, a été engagé en 2000 lors d'un atelier d'orientation auquel ont participé l'équipe de pays et le responsable de l'équipe de pilotage du DSRP. En raison de l'étroite complémentarité entre les processus BCP et DSRP, les groupes de travail du SNU ont été fondus dans les groupes thématiques du DSRP. Par ailleurs, il a été constitué au sein du SNU un comité de pilotage et un groupe opérationnel afin de coordonner l'exercice.

L'atelier de validation du BCP, tenu à Conakry les 18 et 19 décembre 2000 marque le véritable début de l'élaboration du CANUD. Cet atelier a connu la participation effective de plus de quatre vingt représentants du Gouvernement, du Système des Nations Unies, de la Société civile, du secteur privé qui, au terme d'intenses discussions sur le défi majeur que constitue la pauvreté pour la société guinéenne, ont dégagé trois axes stratégiques intégrant les priorités et besoins nationaux. Il s'agit en l'occurrence de (i) soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région, (ii) promouvoir un cadre favorable au développement humain



et enfin (iii) améliorer la qualité des services sociaux de base et leur accès. L'intérêt manifeste des participants lors des discussions témoigne de leur adhésion à la démarche du CANUD et à l'analyse développée dans le BCP, mais aussi de l'existence de convergence entre le contenu du CANUD et celui du DSRP.

La présence de nombreux Ministres, Directeurs Nationaux et Hauts Fonctionnaires à l'Atelier traduit à la fois l'intérêt et l'engagement du Gouvernement pour l'élaboration du CANUD et l'atteinte de ses objectifs. L'examen de ce cadre s'est poursuivi au niveau du groupe opérationnel où des discussions intenses et fécondes ont permis d'affiner l'analyse. Le processus d'élaboration et d'affinement du cadre stratégique s'est enrichi de l'apport inestimable des échanges, des réflexions entre le groupe opérationnel du Système des Nations Unies et le comité de rédaction du Document Intérimaire de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté. Par ailleurs, des consultations auprès des Chefs d'Agences ont permis de mettre en cohérence les différents programmes des Agences avec les objectifs et les stratégies définis dans le cadre stratégique, complété par des indicateurs de performance pertinents.

On peut tirer de l'élaboration du CANUD les principaux enseignements suivants :

- **la disponibilité des agences** dans la phase initiale du processus. Cette disponibilité a facilité la compréhension commune de l'exercice CANUD, l'élaboration de son agenda ainsi que les rôles et les modalités de fonctionnement du groupe opérationnel (GO). Par la suite, elle a favorisé la participation de toutes les agences (y compris les IBW) à l'enrichissement du document ;
- **l'approche participative** adoptée traduite par des consultations intenses d'une part et des réunions hebdomadaires du GO d'autre part, après une répartition précise des tâches entre les Agences, a été déterminante dans le déroulement efficace de l'exercice. Elle a davantage encouragé l'engagement et l'implication effectifs des agences et renforcé l'esprit d'équipe ;
- **les Agences du Système des Nations Unies** disposent désormais d'un cadre de coordination et d'harmonisation de leurs interventions.

Instrument de planification des activités de développement (conception, exécution, suivi et évaluation) et de programmation des ressources, ce cadre présente d'incontestables avantages. Il est certain qu'une coordination plus affinée entre les partenaires extérieurs et nationaux durant tout le processus de planification et d'exécution des programmes et projets permet d'éliminer les doubles emplois parmi les donateurs tout en favorisant une utilisation efficace des ressources.

Le CANUD renforcera la capacité des Agences du Système des Nations Unies à suivre l'évolution des principaux défis du développement. Il soutiendra également, dans une logique de coordination et d'intégration des actions, la formulation des Programmes de Coopération des Agences du Système des Nations Unies. Il devrait aussi servir à mesurer les progrès accomplis par la Guinée dans l'atteinte des buts et objectifs fixés lors des Sommets et Conférences mondiaux. Le CANUD aura l'avantage de fournir au Gouvernement et à ses partenaires des indicateurs pertinents, construits à la lumière de travaux menés au sein de l'Organisation des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales. En somme, le CANUD balisera le champ des efforts du SNU en soutien aux politiques et stratégies nationales de développement de la Guinée.

## **CHAPITRE II : PRINCIPAUX PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT, POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES**

### **2.1. Analyse des tendances**

En 1984, la Guinée s'est engagée dans un processus de libéralisation politico-économique. Dans cette perspective et avec l'appui de la communauté internationale, elle met en place à partir de 1986 un vaste programme de réformes politiques, sociales et économiques. Sur le plan politique, l'année 1992 consacre l'achèvement de la mise en place de la politique de décentralisation et le début du processus démocratique. Ces deux dynamiques dotent le pays d'institutions administratives et d'organisations de la société civile qui favorisent et renforcent la participation des populations au processus du développement socio-économique national tout en assurant une protection plus accrue de leurs divers droits. Sur le plan économique, avec l'assistance des institutions de Bretton Woods en particulier, elle entreprend un vaste Programme de Réformes Economiques et Financières (PREF). Ces réformes qui ont permis de restructurer en profondeur l'économie nationale, ont abouti, à des résultats encourageants. En effet, entre 1986 et 1999, le taux de croissance du PIB en termes réels a été, en moyenne, de 4,0% contre un taux moyen négatif durant la dernière décennie. Le revenu par habitant a atteint 590 dollars en 1999 contre 364 dollars en 1986. Le taux d'inflation qui était de 72% en 1986 a subi une forte baisse pour se situer à 4,6% en 1999. La part du secteur privé dans les crédits à l'économie s'est considérablement accrue, même si ce secteur, dominé par l'informel, est resté embryonnaire.

En dépit de ces progrès appréciables, de nombreuses insuffisances subsistent au niveau des différents secteurs. En effet, l'analyse de la situation a permis d'identifier des tendances lourdes qui amoindrissent les efforts visant à réduire la pauvreté. La mauvaise gouvernance liée notamment à la faiblesse de l'administration publique, les insuffisances d'infrastructures économiques et de services sociaux de base, le faible accès aux facteurs de production, l'instabilité sous-régionale, etc. constituent de sérieux facteurs limitant dans la mise en œuvre de toute politique de développement. Un facteur émergent, la persistance des attaques aux frontières sud du pays, s'est ajouté, depuis le mois de septembre 2000, à ces obstacles.

#### **Faiblesse de l'Administration Publique**

La faiblesse de l'Administration se traduit par un certain nombre d'indicateurs parmi lesquels on peut retenir :

- la limitation et la mauvaise qualité des prestations de services. L'utilisation peu rationnelle des ressources humaines (emploi de fonctionnaires insuffisamment rémunérés dans des fonctions dont ils n'ont pas la compétence) a pour corollaire la fourniture de services qui ne répondent pas aux attentes des usagers tant en qualité qu'en variétés. Pour pallier cette carence, il faudrait d'une part renforcer les capacités de conception et de gestion des agents de l'administration publique, et d'autre part confier à ces agents des missions en rapport avec leur expertise ;

- L'insuffisance de l'appui à la promotion du secteur privé. Cette insuffisance se situe à deux niveaux. Au niveau des ressources humaines, il s'avère que la léthargie du secteur privé est en grande partie due à l'inaptitude des agents de l'administration publique à fournir des services de qualité aux agents économiques de ce secteur (conseils, traitement des dossiers). Au niveau des mécanismes, le manque de sécurité de la propriété, la complexité des formalités, les difficultés d'accès aux services publics n'ont pas favorisé la mise en œuvre efficiente des multiples initiatives prises par le Gouvernement en faveur de l'organisation (articulation rationnelle entre informel et formel) et de la promotion du secteur privé ;
- L'absence de transparence dans la gestion des ressources et la culture d'impunité qui ont favorisé la prévarication, la corruption et le manque d'équité dans l'accès aux ressources disponibles (exclusion financière et/ou géographique) ;
- La faible appropriation des programmes de développement par les nationaux et la faible coordination des initiatives de développement ;
- La faiblesse de capacités en matière d'anticipation et d'orientation de politique économique et sociale. En effet, on constate que les activités de développement ne s'intègrent pas encore dans la vision à l'horizon 2010 dont le pays s'est doté en 1997.

#### **Faible performance dans l'application des conventions sur les droits humains**

La Guinée a signé et ratifié de nombreux conventions et traités internationaux, en particulier ceux qui sont relatifs aux droits humains. Elle a ainsi signé la convention des Nations Unies sur les droits civiques et politiques, la convention sur les droits politiques de la femme, la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, respectivement en 1967, 1975 et 1989. Elle a ratifié ces conventions respectivement en 1978 et 1990. Elle a aussi ratifié la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention relative à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cependant, le suivi de leur application n'est pas scrupuleusement respecté. En effet, l'exercice du droit politique est limité et les faiblesses de la culture de genre aggravent la discrimination à l'égard de la femme. Aussi, la violence (physique et morale) faite aux enfants, les disparités dans l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité limitent sévèrement la jouissance des droits de l'enfant.

Toutefois, il est à noter que la Guinée déploie d'importants efforts en faveur des réfugiés Libériens et Sierra léonais (accueil, aide alimentaire, protection etc.).

#### **Faible performance dans la mise en œuvre des programmes de population**

Les résultats de la mise en œuvre de la politique de population sont contrastés. Bien qu'ils soient en baisse, les taux de mortalité infanto-juvénile et maternelle demeurent relativement élevés et les IST/SIDA persistent et progressent. Cette situation tient à de nombreuses causes parmi lesquelles on peut citer le faible accès et la mauvaise qualité des services de santé en général et de SR en particulier ainsi que l'absence d'un mécanisme approprié pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de population.

## **Persistance de l'inégalité et de l'iniquité de genre**

Sur la base de considérations socio-culturelles encore profondément ancrées dans les modes de pensée et de comportements de la société guinéenne, la femme fait l'objet de discrimination et de marginalisation. Ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels ne sont pas suffisamment pris en compte dans la société et dans les programmes de développement. L'insuffisance ou l'absence d'application des textes de loi existants, la faiblesse des capacités techniques et institutionnelles de mise en œuvre du PCGED, le faible engagement des décideurs et leaders d'opinion dans les actions de promotion du statut de la femme et les faibles implications des réseaux de communication modernes et traditionnels dans le processus d'émergence et de consolidation d'une culture de genre, contribuent à maintenir la femme dans sa situation de désavantage et de subordination. Cette situation amoindrit les capacités de la femme pour exercer ses droits et assumer ses responsabilités en matière de développement.

## **Faiblesse de la société civile**

En Guinée, la société civile est caractérisée par une faible capacité d'organisation et d'action, tant au niveau des structures de base qu'à celui des structures faîtières.

L'un des principaux indicateurs de la faiblesse de la société civile est la faible implication des bénéficiaires dans la prise de décision en matière de gouvernance ainsi que dans la mise en œuvre et le suivi des politiques qui découlent de ces décisions. Le niveau d'implication des populations s'est limité jusqu'à une date récente à une simple consultation pour la détermination des priorités. La gestion centralisée des dépenses publiques n'a pas favorisé la responsabilisation des collectivités territoriales et des populations dans le processus de développement. Mais la loi de finances 2001 qui prévoit des mécanismes d'exécution décentralisée du budget permettra de combler cette lacune.

## **Insuffisance des infrastructures**

Les infrastructures économiques sont insuffisamment développées et cela constitue un frein au développement des activités économiques. Le réseau routier dont une infime partie est bitumée est peu entretenu ; il devient difficilement praticable en hivernage pénalisant conséquemment le trafic. C'est aussi le cas des pistes rurales. Le port insuffisamment équipé est, par ailleurs, handicapé par les coûts des diverses prestations qui en font le port le plus cher de la sous-région. C'est aussi le cas des prestations aéroportuaires. Après l'arrêt du chemin de fer Conakry- Niger, seuls les trois réseaux ferroviaires minéraliers de Friguia (devenu depuis peu ACG), CBG et CBK, sont fonctionnels et servent exclusivement au transport de bauxite, d'alumine et d'intrants.

Le taux d'accès à l'électricité reste encore faible, malgré les progrès réalisés au niveau des branchements. Il faut dire que le coût de l'électricité se trouve être parmi les plus élevés de la sous-région.

La qualité et la densité des infrastructures téléphoniques du pays sont en dessous de la moyenne sous-régionale. Les améliorations observées ne l'ont été qu'à Conakry.

## **Insuffisance des services sociaux**

En dépit des progrès considérables réalisés ces dix dernières années, l'offre de services sociaux (santé, nutrition, éducation, habitat, eau potable /assainissement) demeure faible par rapport à la demande potentielle et réelle.

Dans le domaine de la santé, l'importance épidémiologique et les répercussions socio-économiques des maladies infectieuses et parasitaires ainsi que des IST/SIDA constituent un problème majeur de développement dans la mesure où elles affectent la productivité des ressources humaines. A cet égard, un accent particulier devrait être mis sur la séro-prévalence du VIH/SIDA susceptible d'hypothéquer la capacité de production des ressources humaines. Les taux élevés de mortalité maternelle et infantile, la malnutrition, le faible taux de couverture vaccinale, les troubles dus aux carences en micro-nutriments, les problèmes d'allaitement maternel, les maladies mentales restent préoccupants en matière de promotion de la santé publique.

En ce qui concerne l'éducation, l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, maintient la Guinée dans le groupe des pays à plus fortes proportions d'enfants non scolarisés et d'analphabètes, tous âges confondus. La forte croissance démographique avec une pyramide des âges très large à la base, exerce une forte pression sur le système éducatif dont la capacité d'accueil reste encore limitée, et cela à cause de l'insuffisance en qualité et en quantité des infrastructures scolaires et de ressources humaines. Si les taux bruts de scolarisation sont relativement élevés pour l'enseignement primaire, les taux nets restent bas en particulier pour les filles.

Enfin, la faiblesse du taux d'accès à l'habitat décent et ses équipements (eau potable/assainissement), se révèle comme un problème de développement dans la mesure où elle favorise l'émergence d'un environnement susceptible d'aggraver les causes de morbidité et de mortalité, notamment au niveau des populations vulnérables (enfants, mères, etc.).

## **Faible accès aux facteurs de production en zone rurale**

Malgré la définition et la mise en œuvre de la LPDA, la promotion du monde rural se heurte de nos jours à d'importantes et multiples contraintes dont l'accès aux facteurs de production n'est pas des moindres.

La tradition et l'absence jusqu'à une date récente de politique foncière rurale précise, ont exclu d'importants groupes communautaires (femmes, gens de caste, etc.) de l'accès à la propriété de la terre, les privant de la sorte d'un important moyen de production tout en réduisant leur potentiel de participation au processus de développement. Quant au crédit, son accès est discriminatoire. Les conditions d'éligibilité aux crédits qui sont gérés par les structures financières décentralisées, dans les zones rurales, sont particulièrement défavorables aux femmes qui représentent pourtant 51,3% de la population et contribuent à plus de 80% de la production vivrière. L'accès aux outils de production et à la formation aux techniques agricoles améliorées profitent plus aux hommes qu'aux femmes en raison des pesanteurs socio-culturelles. L'exclusion de forces de travail critiques de l'accès aux facteurs de production constitue une contrainte majeure aux efforts de promotion du monde rural.

Ainsi, en dépit de ses immenses potentialités agro-pastorales, sylvicoles et halieutiques ainsi que des conditions climatiques globalement favorables et un taux élevé de population rurale, la Guinée n'est pas encore parvenue à assurer la sécurité alimentaire de ses populations. Il est à noter une tendance à la baisse des importations de riz qui s'élevaient à 300 400 t en 1995 et 153 000 t en 2000. La réalisation de la sécurité alimentaire en Guinée, demeure encore un important problème de développement qui s'inscrit prioritairement dans la stratégie de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, les objectifs de développement et les objectifs spécifiques de ce secteur, tels que définis dans la LPDA, visent à accroître les productions agro-pastorales et halieutiques, grâce à l'amélioration des techniques de production et l'organisation socio-économique du monde rural afin d'assurer la sécurité alimentaire aux populations, tout en préservant les bases productives par une gestion rationnelle du patrimoine naturel.

### **Persistance de l'instabilité sous-régionale**

La Guinée est située dans une zone rendue extrêmement instable par des guerres civiles et des conflits inter étatiques, depuis plus d'une décennie. A partir de Septembre 2000, de violentes et fréquentes attaques armées ont exacerbé cette situation, le long des frontières avec le Liberia et la Sierra-Léone. Ces attaques transfrontalières ont causé des centaines de morts (y compris au sein du personnel humanitaire international des agences des Nations Unies), des dégâts matériels importants et un déplacement massif des populations guinéennes vers des zones plus sûres, à l'intérieur du pays. C'est une véritable catastrophe humanitaire qui prévaut dans cette zone et mobilise désormais la communauté internationale.

La plupart des bailleurs de fonds bilatéraux (France, Etats-Unis, Chine, Japon, etc.) ont déjà fourni une assistance monétaire ou matérielle à la Guinée pour les réfugiés et les personnes déplacées. Les Agences du Système des Nations Unies ont mis en place un Comité de Coordination dont les réunions hebdomadaires constituent un cadre de concertation et de coordination de leurs actions d'urgence. OCHA qui vient d'ouvrir à Conakry une représentation, a déjà préparé, en concertation avec les Agences du Système des Nations Unies, l'appel consolidé en direction de la Communauté Internationale en vue de mobiliser en faveur des populations sinistrées, les ressources humaines, financières et matérielles en rapport avec l'ampleur de la catastrophe.

La persistance de l'instabilité sous-régionale est de nature à (i) favoriser l'émergence d'un cadre peu propice à la bonne gouvernance, (ii) entraîner la détérioration de la qualité des services sociaux de base, (iii) amoindrir les capacités d'investissement de l'Etat et (iv) compromettre conséquemment la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté.

## **2.2. Politiques et stratégies nationales**

Le souci de concilier croissance économique et développement social date des premières années du PREF. Pour répondre à cette préoccupation, le Gouvernement a alors entrepris plusieurs programmes sociaux (PASE, PEV/SSP/ME, PNIR, PADSE, LPDA). Mais c'est à partir de 1994 que la Guinée a défini, élaboré et mis en œuvre, des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté.

## **Initiative de Développement Humain (IDH)**

Le classement successif de la Guinée au dernier rang des pays (1992, 1993 et 1994) selon l'indice de développement humain a conduit le Gouvernement à entreprendre en 1995 une série de réflexions et de consultations qui ont abouti à la formulation d'une Lettre de Politique de Développement Humain (LPDH) dont les orientations ont permis l'élaboration du Programme National de Développement Humain (PNDH) grâce à l'appui des partenaires extérieurs. Le PNDH vise à placer l'homme au cœur du processus de développement, en considérant l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations comme objectif ultime de la nouvelle démarche.

A cet effet, une large participation des acteurs du développement à la base (populations, ONG, secteur privé, collectivités décentralisées, etc.) et partenaires extérieurs a été observée, de la phase du diagnostic à la validation du programme, en mars 1997. Les deux domaines de concentration du PNDH sont la gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre du PNDH a été envisagée à travers plusieurs programmes dont :

- Le Programme Cadre Genre et Développement (PCGED) ;
- Le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB) ;
- Le Programme Cadre pour le Soutien au Développement du Secteur Privé (PCSDSP) ;
- Le Programme Cadre d'Appui à la Décentralisation et au Renforcement de la Société Civile (PCPDRSOC) ;
- Le Programme Cadre Appui à la Gestion macro-économique ;
- Le Programme National de Population ;
- Le Programme cadre de développement de la presse nationale.

## **Les Stratégies de Renforcement de Capacités**

**La politique de décentralisation et de déconcentration** a été soutenue par la Banque Mondiale dans le cadre de sa stratégie d'assistance à la Guinée ; de larges consultations ont permis aux populations d'identifier leurs priorités de développement telles que perçues dans leur vie quotidienne et ont proposé des axes d'interventions susceptibles de favoriser une perspective meilleure. Ces résultats qui ont confirmé les préoccupations exprimées par les populations lors des consultations pour l'élaboration du PNDH (1996) sont à la base de l'élaboration d'une nouvelle génération de projets et programmes dont l'objectif essentiel est la réduction de la pauvreté en Guinée. Il s'agit notamment du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), du Programme de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) en vue d'une meilleure prestation des services publics, et du Projet Population Santé Génésique (PPSG). Le PACV et le PRCI qui sont des programmes conjoints de la Banque Mondiale et de la Guinée mettent en œuvre la politique de décentralisation et de déconcentration, considérée par le Gouvernement comme étant la plus efficace pour réduire la pauvreté et promouvoir un développement économique équitable et durable.

### La politique de financement des secteurs sociaux.

Dans le souci de rationaliser les dépenses publiques et de respecter les engagements en faveur de l'initiative 20/20, un CDMT a été mis en place. Ce mécanisme vise à aider le Gouvernement à respecter les priorités d'investissement et d'allocation des ressources d'une part, et de s'assurer de l'exécution effective des budgets affectés aux secteurs sociaux ciblés, d'autre part. Le CDMT a permis une amélioration remarquable des taux d'exécution annuels des budgets de la santé, de l'éducation et des infrastructures.

### Vision de long terme : Guinée « Vision 2010 »

"Guinée Vision 2010" est le résultat d'une prise de conscience nationale sur la nécessité d'une planification plus globale et cohérente du développement économique et social à moyen et à long terme, qui prenne en compte l'ajustement structurel non comme une fin mais comme un moyen. A ce titre, le document de stratégie élaboré en 1997 constitue une vision stratégique prospective de l'évolution du pays au cours des prochaines années.

Initialement projetée à l'horizon 2010, il est envisagé sa mise à jour et son renforcement. La croissance rapide des besoins de la nation, les exigences de la coopération internationale et l'accélération de la mondialisation et de l'intégration, imposent en effet le renforcement de la stratégie dans différents domaines tels que : la culture, la technologie, l'environnement etc.

### Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

On note que l'opérationnalisation de Guinée "Vision 2010, a abouti à la formulation de nombreux programmes/projets dont la mise en œuvre a souffert - ou souffre - de l'absence d'une stratégie cohérente et concertée d'interventions des différents acteurs. « Face à ce constat, il est devenu impérieux de concevoir un cadre cohérent des politiques et programmes de développement économique et social. Le Gouvernement se donne comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant une stratégie qui doit servir de cadre pour l'ensemble des politiques et programmes de développement ».

Les principaux objectifs spécifiques visés dans le DSRP se présentent comme suit :

- accélérer la croissance économique et offrir des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'emplois aux populations pauvres, notamment en milieu rural ;
- améliorer l'accès équitable des services sociaux de base aux populations ;
- améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et humaines.

Les principes qui sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique développé dans le DSRP reposent sur l'approche holistique de la problématique du développement, la participation et la responsabilisation de tous les acteurs, la hiérarchisation des besoins, la transparence dans la gestion des ressources publiques, l'efficacité et l'efficience de l'administration. En outre, un système de suivi-évaluation sera mis en place pour apprécier la pertinence et mesurer rigoureusement l'impact des politiques menées.



Le DSRP qui devient le cadre unique de référence du Gouvernement pour son action en faveur du développement semble augurer une approche plus efficiente dans la lutte contre la pauvreté.

**Quelques Objectifs chiffrés de réduction de la Pauvreté  
en Guinée (horizon 2010)**

Indicateurs	Situation actuelle		Objectifs	
	Date.	Valeur de l'indicateur	Date	Valeur de l'indicateur
Pourcentage de pauvres	1995	40,3 %	2010	30
Croissance du PIB (en %, par an)	1999	3,2	2010	10
Taux de croissance agricole (% / an)	1997-99	5,3	2010	10
Taux brut scolarisation primaire (%)	1998-99	53,5	2007	100
Taux brut scolarisation des filles (%)	1998-99	40	2007	100
Taux de mortalité infantile (‰)	1999	98	2010	65
Taux de mortalité maternelle (/100000)	1999	528	2010	260
Taux d'accès à l'électricité (en %)	1999	12,5	2020	65
Population ayant accès à l'eau potable (%)	1999	49	2010	90

Source : DSRP

### **CHAPITRE III: APERÇU DES INTERVENTIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET ENSEIGNEMENTS POUR LE CANUD**

#### **3.1. Aperçu des principales initiatives du SNU**

Le SNU y compris les IBW a résolument soutenu ces dix dernières années la Guinée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des multiples réformes politiques, sociales, économiques et culturelles qu'elle a engagées en vue d'assurer à ses populations un mieux être. Cette coopération qui couvre de nombreux domaines et thèmes s'inscrit à la fois dans le cadre du suivi conjoint des conférences mondiales et des initiatives de réduction de la pauvreté.

Au niveau de la Gouvernance, les Agences du SNU, en particulier le PNUD, les IBW coopèrent en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, au renforcement des capacités institutionnelles et infrastructurelles de l'administration publique centrale et déconcentrée et des collectivités décentralisées (C.U, CRD).

Aussi, dans le cadre de leur mandat respectif, l'UNICEF et le FNUAP ont déployé des efforts afin de promouvoir la formulation et la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires favorisant l'exercice des droits de l'homme ; ces Agences oeuvrent également au renforcement des capacités communautaires.

Dans le cadre de la promotion et du développement du secteur privé, le PNUD et l'ONUDI ont soutenu l'élaboration du PCSDSP et continuent de conjuguer leurs efforts pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, ces deux institutions ont appuyé les initiatives nationales dans le cadre de l'Alliance pour l'Industrialisation de l'Afrique notamment l'organisation du forum des investisseurs.

Au niveau des Initiatives de réduction de la pauvreté, le plaidoyer engagé par le SNU a contribué à mettre en exergue cette problématique dans les politiques et stratégies de la Guinée. Le Gouvernement et ses partenaires espèrent ramener le taux de pauvreté de 40,3% à 30% en 2010 avant de le réduire de moitié en 2015. Tous les efforts de l'ensemble des Agences du SNU tendent vers la réalisation de l'objectif intermédiaire fixé à 2010, dans le DSRP.

Au niveau du Genre. La question de l'élévation du statut social et économique de la femme est un objectif majeur de la coopération entre le SNU et la Guinée. L'appui des Agences dans ce domaine se décline en activités spécifiques liées à leurs mandats respectifs mais aussi en initiatives conjointes.

Au niveau de la Santé, l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP, la Banque Mondiale et le HCR en collaboration avec d'autres partenaires, continuent de soutenir les efforts du Gouvernement dans les domaines de la réforme du système de santé, des politiques de nutrition, du programme élargi de vaccination, de l'éradication de la poliomyélite, de la lutte contre la fièvre jaune, de la santé de la reproduction, etc...

Conformément aux recommandations des Conférences mondiales, ces efforts visent à réduire de 2/3 les taux de mortalité infantile et juvénile et de 3/4 le taux de mortalité maternelle, entre 1990 et 2015.

Au niveau du VIH/SIDA. Les actions sont menées et coordonnées au sein du SNU par le groupe thématique ONUSIDA composé de l'OMS, l'UNICEF, la Banque Mondiale, le FNUAP, le PNUD et l'UNESCO. Il a pour mandat de favoriser les initiatives conjointes des Agences, d'accroître la capacité des autorités, d'entreprendre des campagnes de plaidoyer et de soutenir les efforts du Gouvernement en vue de mobiliser des ressources.

Au niveau de l'Education. Dans le cadre du suivi de la Conférence de Jomtien et d'Amman, le Gouvernement bénéficie de l'appui des Agences du SNU en particulier l'UNICEF, le FNUAP, l'UNESCO, le PNUD et le PAM pour la mise en œuvre de la politique Education pour Tous, à l'horizon temporel 2015. Il convient de noter que dans son soutien aux efforts du Gouvernement, le SNU se préoccupe particulièrement de la scolarisation de la jeune fille avec pour objectif de favoriser la promotion de la femme.

Dans le cadre du suivi des recommandations du Sommet Mondial de Rome, la FAO, le PNUD et le PAM ont, de façon particulière, accompagné la Guinée dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques de développement rural notamment la LPDA réactualisée en 1997 et complétée en Février 2000 par la stratégie nationale de développement agricole horizon 2010. Ces Agences continuent de soutenir les efforts du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire. Par ailleurs, afin de mettre en œuvre la convention sur la biodiversité à travers la conservation de la diversité biologique des Monts Nimba, la Guinée a requis et obtenu une assistance du SNU. Un partenariat s'est instauré dans ce cadre entre le PNUD, le FEM et l'UNESCO.

Au niveau des Opérations Humanitaires et d'Urgence. Toutes les Agences participent activement, dans le cadre de leur mandat respectif aux opérations d'urgence en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, suite à l'aggravation du conflit armé aux frontières de la Guinée avec le Liberia et la Sierra Léone.

### 3.2. Principales leçons tirées

On peut tirer de l'analyse des initiatives qui précèdent quelques leçons qui portent sur les efforts à déployer par le SNU pour assurer le développement et la consolidation des domaines suivants :

- **Capacités institutionnelles et techniques** le renforcement des capacités nationales reste le domaine où les efforts engagés par les agences du SNU ont été les plus importants et ont certainement eu le plus d'impact. En dehors des programmes spécifiques, il convient de noter que toutes les Agences, chacune dans son domaine de compétence et conformément à son mandat et à ses orientations, inscrivent dans leurs programmes de coopération un volet relatif au renforcement des capacités tant institutionnelles que techniques. En dépit de ces efforts, on a relevé dans l'analyse situationnelle réalisée dans le BCP, des insuffisances en matière de gouvernance, notamment dans les domaines des droits humains, du développement participatif, de la gestion macro-économique et de la promotion du secteur privé. La multiplication des initiatives et le manque de coordination n'ont pas permis à ce jour d'atteindre les résultats escomptés.

- **Instabilité institutionnelle** L'expérience montre que les fréquentes mutations des structures administratives et l'extrême mobilité de ceux qui les dirigent constituent une tendance défavorable à la mise en œuvre efficace des programmes/projets de coopération que le Gouvernement entreprend avec l'appui du SNU. En effet, la mise en place des nouvelles structures et la période plus ou moins longue de familiarisation des nouveaux responsables avec les dossiers et les procédures du SNU peuvent négativement affecter les délais d'exécution des programmes.
- **Pauvreté humaine** Afin d'aider le Gouvernement à améliorer de façon sensible les indicateurs sociaux qui servent à mesurer le niveau de pauvreté humaine, les agences du Système des Nations unies ont consenti des efforts considérables. Elles ont ainsi largement contribué à la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes d'éducation, de santé, d'adduction d'eau, d'hydraulique villageoise, d'assainissement et de développement rural avec pour objectif principal la sécurité alimentaire et l'élévation du niveau économique et social des paysans. Cependant, il est ressorti de l'élaboration du BCP que ces efforts amoindris par d'importantes contraintes auxquelles sont soumis ces domaines, n'ont pas été suffisants pour résoudre tous les problèmes de développement identifiés.
- **VIH/SIDA** Quoique les Agences du Système des Nations unies soient très attentives à l'évolution du VIH/SIDA, depuis plusieurs années, cette pandémie se propage très vite avec un taux de séro-prévalence encore relativement faible mais en nette croissance notamment au sein de la population féminine et juvénile. Compte tenu de ses conséquences socio-économiques redoutables, le VIH/SIDA reste une priorité nationale, en matière de santé publique. On note que les actions en direction des zones sinistrées demeurent encore timides.
- **Coordination et intégration** Malgré l'existence de la coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies, les Agences ne sont pas encore parvenues à mettre en place un cadre de concertation et d'harmonisation de leur programmation. Dans le cadre de leurs mandats respectifs, et en accord avec le Gouvernement, elles conçoivent, élaborent et mettent en œuvre leurs différents programmes de coopération avec la République de Guinée. Des exceptions existent dans la formulation et la mise en œuvre des projets/programmes de développement rural.

Il est désormais établi que cette stratégie est peu performante et présente de nombreuses insuffisances. En effet, elle ne favorise pas une compréhension commune des problèmes et des besoins prioritaires du pays et ne permet pas conséquemment d'affiner le but et les stratégies du système des Nations Unies en matière d'assistance au développement. Elle ne favorise pas non plus l'utilisation rationnelle et optimale des ressources humaines, financières et matérielles disponibles. Tout comme elle n'est pas de nature à renforcer les synergies et à accroître l'efficacité dans la mise en œuvre des projets/programmes. Le processus BCP / CANUD devrait aboutir à la mise en place d'un système de coordination plus affirmé entre les Agences du Système des Nations Unies dans la programmation de leurs activités de coopération avec la Guinée.

Cependant, il faut noter que les agences UNDG (FNUAP, PAM, PNUD et UNICEF) auront un cycle de programmation harmonisé à partir de 2002.

Par ailleurs, force est de reconnaître que le système des Nations Unies a rapidement réagi de manière coordonnée et concertée pour assister le gouvernement guinéen dans ses efforts de gestion de la crise actuelle.

- **Base de données intégrées** En dehors des travaux réalisés dans le cadre du PNDH qui a permis d'obtenir des informations sur l'état de pauvreté et auxquelles toutes les analyses font référence, la collecte et l'analyse des données qualitatives sont insuffisantes.

Au sein même du SNU, l'inexistence de réseau informatique ne permet pas aux Agences d'accéder aisément les unes aux informations statistiques des autres. Aussi, il serait nécessaire que cette base soit régulièrement mise à jour.

- **Plaidoyer** Le plaidoyer a été trop sectoriel dans la mesure où chaque agence a élaboré et mis en œuvre son programme d'IEC. L'adoption de la loi sur la santé sexuelle et de la reproduction dont les dispositions concernent les Mutilations Génitales Féminines (MGF) s'inscrit dans ce cadre. Cette faiblesse de synergie n'a pas favorisé le développement du potentiel mobilisateur du SNU en direction des autorités et de la société autour des thèmes forts développés dans les conférences internationales ni la connaissance exacte de la mission des Agences. La situation d'Urgence en Guinée a cependant permis de nombreuses activités communes : la convergence des interventions médiatiques, l'appui aux missions ONU et surtout la formulation et la diffusion de l'appel consolidé, etc.
- **Mobilisation des ressources** Depuis 1986, le Système des Nations Unies a mobilisé, à l'instar des partenaires bilatéraux, des ressources considérables sous forme de dons et de crédits pour soutenir les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel, les secteurs porteurs de croissance notamment l'agriculture et les secteurs sociaux prioritaires. Cependant, les résultats attendus n'ont pas été atteints dans la mesure où les efforts ont été en partie entravés par :
  - la présentation d'indicateurs globaux ne permettant pas d'identifier de façon pertinente les besoins spécifiques des populations à risques ;
  - les insuffisances en matière de gestion macro-économique.
- **Suivi et évaluation** Le Gouvernement et le SNU ont initié chacun de son côté et de façon ponctuelle des études d'impact de leur coopération. Mais ni l'un ni l'autre n'ont encore mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation conjoint ou individuel pour mesurer les effets de la mise en œuvre de leurs programmes de coopération. Les mécanismes en vigueur sont des initiatives des agences. Il s'agit là d'une faiblesse majeure dont la correction est un impératif si l'on veut que la dynamique du développement s'enrichisse de la capitalisation des acquis des expériences vécues.

### 3.3. Contraintes et opportunités

#### 3.3.1. Contraintes

L'instabilité sous-régionale et l'insécurité qui en est le corollaire créent un environnement défavorable à la coopération. Pour préserver la sécurité de son personnel et de ses biens, le

Système des Nations Unies suspend en général ses activités de développement, voire d'urgence dans les zones de conflits armés ou d'extrême insécurité. La région forestière souffre actuellement de cette contrainte. Des objectifs de développement ou d'assistance en faveur des populations vulnérables se trouvent ainsi interrompus, provoquant une détérioration plus prononcée des conditions de vie des bénéficiaires. La pacification et la restauration de la stabilité sous-régionale constituent une condition critique d'une coopération efficace entre le Système des Nations Unies et l'ensemble des partenaires au développement de la Guinée.

Les **problèmes de gouvernance** sont de nature à affecter négativement la dynamique de la coopération. En effet, le manque ou l'insuffisance de capacité des institutions républicaines et des démembrements de l'Etat portent atteinte aux principes démocratiques et aux droits humains et suscitent chez les partenaires du pays, un attentisme voire un manque d'intérêt, en matière de coopération au développement. C'est aussi en matière de gouvernance économique que peuvent émerger les problèmes les plus sérieux de coopération. Le manque de transparence et l'indélicatesse dans la gestion de l'APD ont, dans un passé récent, conduit à la suspension des programmes entre la Guinée et les IBW. Cependant la coopération a été renouée et un comité national de lutte contre la corruption a été mis en place.

L'impact positif de la coopération entre le système des Nations Unies et le Gouvernement est parfois amoindri du fait de la mauvaise maîtrise des politiques et procédures des différentes Agences par les cadres nationaux, en dépit des multiples ateliers et séminaires qui visent à familiariser ces cadres avec les exigences de l'exécution nationale. Il convient à cet égard de relever que les procédures de maintes Agences du Système des Nations Unies paraissent lourdes et complexes de l'appréciation de bon nombre de cadres. Il serait donc nécessaire que les Agences du SNU oeuvrent à l'appropriation de leurs procédures aussi bien par les cadres nationaux que par les personnels respectifs des agences; la mauvaise compréhension et la complexité des procédures sont des facteurs d'inefficacité dans un contexte de lutte contre la pauvreté qui nécessite souvent des interventions souples et urgentes.

Aussi, on observe que le mandat des différentes Agences du Système des Nations Unies n'est pas souvent connu, avec précision, en matière de coopération internationale. Avec la multiplicité des ONG nationales et internationales et des fondations dont l'aide profite directement aux populations cibles (activités génératrices de revenus, infrastructures physiques de proximité etc.), les mandats des différentes Agences du Système des Nations Unies, dont les concours financiers (dons et prêts) sont octroyés aux institutions étatiques, ne sont pas clairement appréhendés par les communautés. Cette méconnaissance est souvent à l'origine des requêtes de fonds adressées à la Banque Mondiale ou au PNUD par des particuliers.

Enfin, l'insuffisance des ressources financières disponibles aussi bien du côté du Gouvernement que de celui du Système des Nations Unies, constitue une autre contrainte de la coopération. En effet, les difficultés de déboursement des fonds de contrepartie auxquelles le Gouvernement est toujours confronté se sont avérés comme de sérieux obstacles lors de la mise en œuvre des programmes de coopération. De même, le faible niveau des ressources programmatiques des agences peut compromettre leurs objectifs de développement planifiés à des horizons temporels bien définis. Par exemple, la rareté des ressources dont le PNUD dispose actuellement fragilise sa capacité à poursuivre ses engagements dans la mise en œuvre

23  
des programmes-cadres dont il a financé la formulation, d'une part et amoindrit considérablement ses activités opérationnelles, d'autre part.

Quoique réels, ces facteurs ne doivent pas occulter les diverses opportunités qu'offre la coopération en tant que cadre de mobilisation des ressources (humaines et financières) et de consolidation des synergies en vue de la réduction de la pauvreté, en République de Guinée.

### 3.3.2 Opportunités

- **Emergence de partenariats**

La formation de partenariats entre les agences du Système des Nations Unies et d'autres acteurs du développement (bilatéraux, OSC et secteur privé) crée des synergies, évite les duplications et le saupoudrage des ressources, renforce la capacité des intervenants « fédérés » et accroît la probabilité de réussite de leurs activités conjointes de développement. Ainsi pour la mise en œuvre du Programme de Pays pour la Guinée approuvé au cours de la première session ordinaire du Conseil d'Administration du PAM, tenu à Rome du 13 au 16 février 2001, la stratégie est résolument basée sur l'approche participative en partenariat avec les communautés rurales ciblées, notamment les Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole (APEAE) avec l'appui des ONGs dans le domaine de l'éducation de base et les groupements villageois en ce qui concerne les activités de développement rural communautaire.

- **Disponibilité des partenaires au développement**

La priorité à la lutte contre la pauvreté et au Développement Humain Durable consacrée au plan international et réaffirmée par le Gouvernement guinéen comme un défi majeur est à la base de l'élaboration du DSRP et du CANUD. A travers ces deux documents stratégiques, les autorités et le SNU montrent leur détermination à faire reculer la pauvreté en Guinée en conjuguant leurs efforts.

- **La situation d'urgence en Guinée Forestière et Basse Guinée**

La situation d'urgence qui prévaut en Guinée Forestière et en Basse Guinée va constituer un point fort de la coopération que la République de Guinée entretient avec ses partenaires au développement. En effet, l'appel consolidé que OCHA a préparé et adressé à la communauté internationale va favoriser la mobilisation par les différentes agences d'importantes ressources destinées à l'aide humanitaire et d'urgence d'une part et au financement de la reconstruction et de la pacification d'autre part.

### 3.4 Enseignements pour l'élaboration du CANUD (2002-2006)

Les leçons tirées de la coopération entre la Guinée et le Système des Nations Unies ont permis d'intégrer dans l'élaboration du CANUD les points suivants :

- le besoin d'une coordination plus accrue des activités opérationnelles du Système des Nations Unies ;

- l'émergence de nouvelles stratégies basées sur une dynamique de renforcement des synergies entre les agences, d'harmonisation et d'intégration des activités de leurs futurs projets/programmes ;
- le besoin de mise en place de structures et de mécanismes d'harmonisation et d'intégration des projets/programmes des agences ;
- l'émergence d'une vision commune de la problématique du développement de la part de tous les acteurs (autorités, donateurs, OSC, secteur privé) ;
- la nécessité d'entreprendre des actions de plaidoyer de façon concrète ;
- le besoin de mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des programmes de développement et d'urgence ;
- la nécessité de renforcer le partenariat avec d'autres entités (ONGs, secteur privé, OSC, etc...).



## **CHAPITRE IV : CANUD 2002 - 2006 : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE EN GUINEE**

### **4.1 Objectifs stratégiques communs du Système des Nations Unies**

A partir des priorités et besoins nationaux dégagés du diagnostic fait dans le BCP et des recommandations faites lors de l'atelier de validation du BCP, un cadre stratégique commun du SNU, structuré autour des trois axes suivants, a été esquissé. Il s'agit de :

- soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région;
- promouvoir un cadre favorable au développement humain durable;
- améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base.

#### **4.1.1 Soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous- région**

La présence en Guinée de près de 700 000 réfugiés libériens et léonais, durant plus d'une décennie, a entraîné une détérioration de l'environnement mais aussi et surtout des conditions de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire des populations guinéennes, en particulier celles des zones d'accueil dont l'état de pauvreté s'est conséquemment aggravé. En outre, l'insécurité intérieure et extérieure que l'instabilité sous-régionale liée aux conflits libérien et léonais a provoquée, ne favorise pas l'émergence d'un environnement propice au développement. Il est donc indispensable pour le Système des Nations Unies de participer aux efforts de pacification et de sécurité engagés par la Guinée.

Ce premier axe du cadre stratégique peut se définir comme le domaine de concentration des opérations d'urgence que les agences du système des Nations Unies ont entreprises et poursuivent afin d'assister la Guinée dans la gestion des conséquences du conflit qui perturbe sa partie australe.

Il convient de relever que le conflit n'a pris de l'ampleur et des proportions inquiétantes (pertes humaines importantes, destruction massive de biens, mouvements considérables de personnes en détresse) qu'après l'élaboration du BCP. Ce déphasage explique que le BCP ait davantage mis l'accent sur la question des réfugiés. La situation s'est à présent profondément détériorée. Les attaques contre Macenta avec la destruction de la poudrière, la destruction quasi totale de la ville de Guéckédou et les menaces qui pèsent sur les villes de Kissidougou et de Faranah, montrent la nécessité d'une révision de l'analyse et d'une réévaluation de la situation, dans le cadre de l'élaboration du CANUD. Face à cette évolution, l'axe n°1 du cadre stratégique devient réducteur dans la mesure où il ne prend pas suffisamment en compte les graves problèmes émergents liés à l'intensité des attaques rebelles. Il importe donc que cet axe intègre une assistance humanitaire massive notamment en faveur des populations déplacées.

Il comporterait alors trois niveaux d'interventions dont (i) le soutien des efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région, (ii) l'assistance humanitaire soutenue en faveur des réfugiés et des personnes déplacées (fourniture de vivres et non vivres, satisfaction des besoins sanitaires et éducatifs, protection de l'environnement), (iii) le soutien des efforts de reconstruction des zones sinistrées. Complété et formulé, l'axe devient un élément de référence pour les agences dans le processus de programmation de leurs différentes opérations humanitaires et d'urgence en vue de

- ❑ conforter les efforts pour assurer la paix et la sécurité dans la sous région ;
- ❑ contribuer à réduire l'impact des réfugiés et des déplacés ;
- ❑ assurer une assistance humanitaire aux réfugiés et aux déplacés ;
- ❑ soutenir les efforts de reconstruction des zones sinistrées.

#### 4.1.2 Promouvoir un cadre favorable au développement humain

La promotion d'un environnement politique, social et économique favorable au développement humain durable participe de la fonction régaliennne de l'Etat. Cependant, la multiplicité des tâches et l'insuffisance des ressources humaines (de qualité) et des ressources financières auxquelles l'Etat est confronté, rendent nécessaire la participation des partenaires à l'émergence de cet environnement dont l'état actuel souffre de faiblesses qui ont été identifiées et analysées dans le BCP. Cette participation est d'autant indispensable que la mauvaise gouvernance est à la base des contre performances socio-économiques du pays d'une part, et que le Gouvernement et les populations ont identifié le développement rural comme un secteur prioritaire, d'autre part.

Les priorités et les besoins dérivés des faiblesses en matière de gouvernance requièrent de la part des partenaires de la Guinée notamment les Nations Unies un appui qui vise à :

- ❑ contribuer à la création d'un cadre favorable au dialogue et au consensus national ;
- ❑ appuyer le processus de décentralisation ;
- ❑ appuyer les efforts d'enracinement de l'Etat de Droit ;
- ❑ promouvoir l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux instruments internationaux en matière de promotion des droits humains ;
- ❑ Appuyer la participation des adolescents dans la formulation des décisions touchant leur avenir ;
- ❑ faire émerger et consolider les OSC dans leur rôle d'acteurs de développement;
- ❑ promouvoir le rôle des organisations professionnelles ;
- ❑ promouvoir l'utilisation rationnelle et transparente des ressources publiques ;
- ❑ promouvoir un rôle plus accru du secteur privé dans le processus du développement économique ;

Pour lever les contraintes qui entravent la mise en œuvre efficace et efficiente des politiques et programmes de population et de promotion de la femme, le SNU veillera à :

- ❑ promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de population ;
- ❑ appuyer la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme ;
- ❑ appuyer l'insertion et l'application du principe d'équité entre hommes et femmes dans toutes les structures décisionnelles ;
- ❑ faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production ;
- ❑ Appuyer la mise en œuvre de la politique visant la survie, le développement, la protection et la participation des enfants et des jeunes.
- ❑ promouvoir le changement de mentalité et de comportement.

Pour parvenir à la sécurité alimentaire, tout en élevant le niveau de vie des populations rurales, le SNU appuiera les efforts nationaux dans la poursuite et la consolidation de stratégies déjà mises en œuvre, afin de :

- ❑ assurer l'accroissement et la diversification de la production alimentaire ;
- ❑ développer une agriculture intensive respectueuse de l'environnement ;
- ❑ accroître les revenus des paysans ;
- ❑ assurer la sécurité alimentaire ;
- ❑ améliorer la protection sanitaire du cheptel ;
- ❑ accroître la productivité et la production animale ;
- ❑ renforcer la structuration et la professionnalisation des éleveurs et opérateurs privés ;
- ❑ valoriser la production animale ;
- ❑ augmenter la production pour le marché national et pour l'exportation ;
- ❑ gérer rationnellement les ressources halieutiques ;
- ❑ promouvoir la pisciculture villageoise ;
- ❑ améliorer les infrastructures rurales (bas-fonds, pistes de desserte, conservation des récoltes).

Aussi pour préserver les bases productives et éviter de compromettre les opportunités d'un développement durable en faveur des générations futures, la protection et la gestion rationnelles de l'environnement sont perçues comme une priorité nationale.

Les Agences du Système des Nations Unies, dans l'élaboration de leurs différents programmes de coopération avec le Gouvernement, s'attèleront à :

- ❑ promouvoir une gestion globale et rationnelle des ressources naturelles ;
- ❑ améliorer le cadre de vie des populations ;
- ❑ gérer de façon intégrée le littoral ;

#### 4.1.3 Améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base

Le troisième et dernier axe intègre les secteurs sociaux (santé-éducation) dont le niveau de développement est couramment utilisé pour mesurer l'état de pauvreté des populations. Toutes les consultations populaires menées ces dix dernières années, dans le cadre de l'élaboration du PNDH, de la SAG et d'autres programmes nationaux et sectoriels ont montré

que les populations définissent les secteurs sociaux (éducation, santé, nutrition, eau/assainissement) comme des secteurs prioritaires. Par ailleurs, ces secteurs à la promotion desquels les partenaires au développement acceptent de contribuer, bénéficient des initiatives 20/20 et PPTE. Enfin, ils occupent une place centrale dans la Note de Stratégie Nationale et le DSRP. Ce qui précède justifie l'importance accordée à ces secteurs par le processus du CANUD.

Les priorités et besoins nationaux, en matière de santé, découlent des insuffisances et manques analysés dans le BCP à partir desquels le Système des Nations Unies articulera ses interventions afin de :

- contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre des services de santé ;
- contribuer à la réduction des taux de mortalité et de morbidité dues aux maladies transmissibles et non transmissibles ;
- contribuer à la réduction du taux de prévalence des IST/SIDA ;
- contribuer à l'amélioration de la prise en charge psychosociale des malades du SIDA et de leurs familles ;
- contribuer à augmenter le taux d'accès aux services de SR (santé de la reproduction) de qualité ;
- contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population.

L'appui du SNU en matière d'éducation vise à lever les contraintes dont la persistance continue d'entraver l'érection du système éducatif en instrument d'épanouissement des individus et de développement socio-économique du pays. Ainsi, le SNU appuiera les efforts nationaux au cours des cinq prochaines années, en vue de :

- contribuer à augmenter les taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite surtout des filles ;
- contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la petite enfance ;
- contribuer à réduire le taux d'analphabétisme surtout des femmes ;
- contribuer à assurer une préparation aux métiers.

S'agissant de l'habitat et ses équipements sociaux, le SNU contribuera à :

- augmenter le taux d'accès des populations à l'eau potable ;
- augmenter le taux d'accès de la population au bénéfice des ouvrages d'assainissement ;
- faciliter l'accès à des habitats salubres à coût abordable ;

#### 4.2 Stratégies de la coopération du Système des Nations Unies

Eu égard aux insuffisances des stratégies de coopération actuelles des Nations Unies, en Guinée, il est indispensable d'initier de nouvelles approches qui cadrent mieux avec le nouvel esprit du Système qui privilégie la préparation et l'exécution conjointes des programmes des différentes Agences. Il faut toutefois noter que l'adoption de ces approches n'exclut pas les initiatives prises et menées isolément par les agences.

Dans cette logique de dynamique de concertation et d'intégration et sur la base des avantages comparatifs du système des Nations Unies et des priorités et besoins nationaux, les agences procéderont au ciblage des problèmes de développement à traiter ainsi que des populations cibles et des zones d'interventions (poches de pauvreté identifiées) en combinant les stratégies suivantes :

**Les interventions intégrées à travers la programmation commune** qui implique plusieurs entités des Nations Unies agissant conjointement pour évaluer les problèmes, définir les interventions qui se caractérisent par la communauté des objectifs, activités, cadres chronologiques et montants des ressources nécessaires, ainsi que par une claire délimitation des responsabilités.

La programmation commune constitue la stratégie pertinente de mise en œuvre d'un certain nombre de programmes et sera autant que possible promue dans le cadre du CANUD.

- **Les programmes de lutte contre les IST/SIDA** : le Système des Nations Unies continuera d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre, sur la base d'un mécanisme de concertation, d'un Plan National de Lutte contre les IST/SIDA dans le cadre de l'ONUSIDA ; de nombreuses agences pourront participer à l'exécution de ce programme, à travers des interventions en cours ou d'initiatives nouvelles.
- **Les programmes concernant les secteurs sociaux** sont de nature à encourager la participation des agences à leur exécution, leur processus de conception, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi constituant une série d'opérations dans laquelle la mise en œuvre de la stratégie de la programmation commune peut-être efficace.
- **La sécurité alimentaire** : compte tenu de la diversité des interventions nécessaires à la réalisation de la sécurité alimentaire, la programmation commune apparaît comme la stratégie de mise en œuvre la plus performante des activités dans ce sous secteur.

**Les interventions concertées à travers la programmation parallèle** qui est un processus dans lequel deux Agences ou plus du Système des Nations Unies conçoivent des programmes distincts qui visent à atteindre toutefois un objectif commun résultant d'un diagnostic mené conjointement, dans un cadre chronologique consensuel.

Les Agences qui interviennent dans un même secteur devraient privilégier la programmation parallèle. Par exemple, le FNUAP, l'OMS et l'UNICEF pourraient planifier leurs interventions en matière de santé de la reproduction (SR) en mettant en œuvre cette stratégie. De même, certaines agences pourraient coordonner leurs efforts en appui à la gouvernance tant démocratique, économique que sociale.

**Les interventions spécifiques entreprises** par une Agence dans le cadre exclusif de son mandat. Parallèlement aux programmations communes et parallèles, les Agences continueront d'initier et d'exécuter individuellement des programmes d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement, dans le cadre de leur mandat et dans leur domaine de compétence.

## La promotion du partenariat

L'établissement de partenariat constitue une condition essentielle du succès de la mise en œuvre de ce plan cadre. Le SNU saisira toutes les opportunités qui s'offriront aussi bien avec des partenaires nationaux qu'internationaux. Ainsi, par exemple, au niveau du secteur privé, le projet minier initié par GAPCO (Guinea Aluminium Products Company) dans le cadre de la construction d'une usine d'alumine et de deux barrages hydroélectriques, a été présenté aux Agences du SNU dans la perspective d'un partenariat pour le développement d'activités en faveur des populations qui seront recasées.

### 4.3 Mécanismes de coordination, suivi et évaluation

#### Suivi

L'existence de la Coordination des activités opérationnelles du Système des Nations Unies constitue une opportunité à valoriser dans la perspective d'une dynamique de mise en cohérence et d'harmonisation plus forte des programmes de coopération des agences du Système. Elle pourrait être au cœur du système qui inspire, oriente, concrétise et procède au suivi/évaluation du processus.

Les structures mises en place dans le cadre de l'élaboration du document CANUD (équipe technique et groupes thématiques) seront renforcées et pérennisées en utilisant au mieux les compétences disponibles au niveau des différentes agences. Les termes de référence des différentes entités seront revus et incluront l'harmonisation des procédures, les activités de plaidoyer, le développement de banques de données thématiques, des initiatives de mobilisation de ressources et un plan des sessions conjoints de formation. Ces structures comprendront :

- Un Comité de coordination: ses membres seraient les Chefs d'Agences. Le Comité de Coordination et l'Equipe de pays se juxtaposeraient ainsi. Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Système des Nations Unies, le Comité jouerait un rôle d'inspiration, d'orientation et de supervision du processus de programmation des activités de développement et/ou d'urgence des Agences.
- Un Comité technique: Ses membres seraient ceux de l'actuel groupe opérationnel. Ils participeraient conjointement, selon des modalités qui seraient précisées dans des termes de référence définissant leur mandat, à l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi/évaluation des projets/programmes de leurs différentes Agences.
- Groupes thématiques: Les axes stratégiques du CANUD sont le fruit des réflexions des 3 groupes de travail qui ont émergé durant l'atelier de validation du BCP. Des membres de ces groupes auxquels pourraient s'associer d'autres personnes, sur la base de leurs compétences et leurs expériences, constitueraient les groupes thématiques dont le mandat sera précisé par des termes de référence.

Le suivi de la mise en œuvre de CANUD serait donc assuré par l'Equipe de Pays (comité de coordination), l'équipe technique et les groupes thématiques et comprendra notamment:

- l'examen annuel de l'état d'avancement des actions menées selon les stratégies communes du CANUD ;
- la tenue sur une base régulière de réunions de concertation avec le Gouvernement (Comité du DSRP) les principaux partenaires de la société civile et les donateurs ;
- l'établissement d'un réseau de partenaires structuré autour des thèmes prioritaires du CANUD et du DSRP ;
- le suivi du plan de mobilisation de ressources ;
- la mise à jour périodique du BCP, notamment la base de données.

### **Evaluation**

Compte tenu de l'étroite complémentarité entre les objectifs du CANUD et du DSRP, les mécanismes d'évaluation du CANUD s'appuient sur certains indicateurs non exhaustifs du DSRP. Il en va ainsi des indicateurs macro-économiques, de santé, éducation, etc. Cette évaluation se fera périodiquement avec le Comité de Pilotage du DSRP. (Voir indicateurs de suivi en annexe).

## Cadre des Ressources Programmatiques

Organisation Participante	Objectifs du CANUD			
	Soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région	Promouvoir un cadre favorable au développement humain	Améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base	TOTAL(\$)
<b>PNUD</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	11.000.000
- Autres				19.700.000
<b>FNUAP</b>				
- Ressources centrales		✓	✓	7.500.000
- Autres				-
<b>UNICEF</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	11.966.000
- Autres				15.750.00
<b>PAM</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	10.860.000
- Autres				4.105.000
<b>OMS</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	2.900.000*
- Autres				1.235.000
<b>FAO</b>				
- Ressources centrales	✓	✓		1.000.000*
- Autres				4.000.000
<b>ONUDI</b>				
- Ressources centrales		✓		1.200.000*
- Autres				-
<b>UNESCO</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	
- Autres				
<b>HCR</b>				
- Ressources centrales	✓	✓	✓	31.000.000
- Autres				-
<b>BM</b>				
- Ressources centrales		✓	✓	
- Autres				
<b>FMI</b>				
- Ressources centrales		✓		
- Sautres				
<b>Total</b>				

\* Par biennium



**L'Equipe de Pays remercie les Partenaires et Institutions  
suivants pour leurs contributions**

Forum des ONGs  
Fédération des ONGs  
Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme  
Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale  
Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée  
Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée  
Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée  
Association Guinéenne pour le Bien-Etre Familial  
Université de Conakry  
Coordination Nationale des Associations de Jeunesse de Guinée  
Centre Inter Universitaire pour les Pays de l'Europe Centrale  
Chambre d'Agriculture de Guinée  
Agence Française de Développement  
Mission de Coopération Française et d'Action Culturelle

### Cadre de Partenariat par Objectif

Objectifs	Institutions des Nations Unies	Partenaires Gouvernementaux
<p><b>Objectif 1</b></p> <p>Soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région</p>	<p>FAO HCR PNUD OMS PAM UNESCO UNICEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</li> <li>- Ministère à la Présidence Chargé de la Défense Nationale</li> <li>- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance</li> <li>- Ministère à la Présidence Chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Secrétaire d'Etat au Plan auprès du Ministère de l'Economie et des Finances</li> </ul>
<p><b>Objectif 2</b></p> <p>Promouvoir un cadre favorable au développement humain durable</p>	<p>BM FAO FNUAP FMI HCR OMS ONUDI PAM PNUD UNESCO UNICEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Justice, Garde des Sceaux</li> <li>- Ministère de l'Economie et des Finances</li> <li>- Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation</li> <li>- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage</li> <li>- Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement</li> <li>- Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises</li> <li>- Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat</li> <li>- Ministère de la Santé Publique</li> <li>- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance</li> <li>- Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture</li> </ul>
<p><b>Objectif 3</b></p> <p>Améliorer la qualité et l'accès des services sociaux de base</p>	<p>BM FAO FNUAP HCR OMS PAM PNUD UNESCO UNICEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la Santé Publique</li> <li>- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</li> <li>- Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Education Civique</li> <li>- Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</li> <li>- Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie</li> <li>- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance</li> </ul>

# COORDINATION DES TRAVAUX

M. Adama Coulibaly, Economiste Principal, PNUD  
Mme Aïssatou Bah Diallo, Ecnomiste Nationale, PNUD  
M. Muhamady Kandey, Assistant au Coordonnateur Résident , SNU

## SECRETARIAT

Unité Economique, PNUD

## MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

1. **BM** : Banque Mondiale  
M. Abdoulaye Yéro Baldé
2. **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
M. Kaba Souaré
3. **FMI** : Fonds Monétaire International  
M. Sékou Doumbouya
4. **FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
M. Mahmoud Kaba
5. **HCR** : Haut Commissariat pour les Réfugiés  
M. Olivier Fafa Attidzah
6. **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
Dr. Mamadou Cissé
7. **PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
M. Alfredo Garciduenas
8. **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
M. Adama Toé
9. **UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture  
Mme. Marie Marguerite Sagno
10. **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
Dr. Mohamed A. Salah

• MATRICE DU CADRE STRATEGIQUE  
• INDICATEURS DE SUIVI

PREMIER DOMAINE D'INTERVENTION SOUTENIR LES EFFORTS DE PACIFICATION ET DE SECURITE DANS LA SOUS REGION			
SOUS-THEMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	STRATEGIES	INDICATEURS
INSTABILITE SOUS REGIONALE	Conforter les efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité dans la sous-région	<p>Soutien au dialogue au plus haut niveau entre les dirigeants des pays de la sous-région</p> <p>Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce</p> <p>Soutien au dialogue au sein des OSC et des communautés</p> <p>Soutien aux efforts de la communauté internationale notamment la CEDEAO dans l'activation des mécanismes de prévention et de règlement des conflits</p> <p>Mise en œuvre d'un plan de démobilisation couplé avec des actions humanitaires et de développement en faveur des ex-combattants</p> <p>Actions à caractère humanitaire (fourniture de vivres et de médicaments, campagnes d'IIEC, etc.)</p> <p>Intensification de l'appui aux services sociaux notamment dans les zones d'accueil</p> <p>Assistance aux populations déplacées et hôtes dans les régions touchées par les conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat de paix</li> <li>- Existence d'un réseau d'alerte</li> <li>- Accords de non agression réactivé</li> <li>- Nombre de réfugiés et de déplacés</li> <li>- médiation de la CEDEAO et de la communauté internationale reconnue et acceptée</li> <li>- Nombre Ex-combattants démobilisés et réinsérés</li> <li>- Quantité de vivres et de médicaments distribués</li> <li>- Taux d'accès aux services sociaux dans les zones d'accueil des réfugiés et des déplacés</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiant d'une assistance</li> </ul>
POPULATIONS REFUGIEES ET DEPLACÉES	Contribuer à réduire l'impact des réfugiés et des déplacés		

	<p>Assurer une éducation de base de qualité aux enfants dans les zones à forte concentration de populations réfugiées et déplacées;</p>	<p>Protection de l'environnement</p> <p>Appui à l'intégration économique et sociale des réfugiés et des déplacés ne désirant pas un retour immédiat dans leurs pays/localités d'origine</p> <p>Appui au retour et à l'installation des réfugiés et des déplacés</p> <p>Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <p>Renforcement de la couverture en infrastructures provisoires et équipements</p> <p>Équipement en fournitures et matériels éducatifs et récréatifs</p> <p>Vulgarisation de l'utilisation des matériaux locaux de construction</p> <p>Appuyer un programme pilote de reconstruction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie reboisée</li> <li>- Superficie de cultures reprises</li> <li>- Nombre de personnes exerçant des AGR</li> <li>- Programmes de réinsertion</li> <li>- Textes législatifs et réglementaires appropriés</li> <li>- Programmes de rapatriement</li> <li>- Taux d'encadrement amélioré</li> <li>- Taux de scolarisation accru</li> <li>- Ratio manuels/élève amélioré</li> <li>- Manuels disponibles</li> <li>- Etudes sur les matériaux locaux</li> <li>- Nombre d'habitats réalisés avec les matériels locaux</li> <li>- Nombre de logements construits et équipés de moyens d'assainissement</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**DEUXIEME DOMAINE D'INTERVENTION  
PROMOUVOIR UN CADRE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT HUMAIN**

SOUS-THEMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	STRATEGIES	INDICATEURS
<p><b>POPULATION ET DEVELOPPEMENT</b></p>	<p>Promouvoir et appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de population</p>	<p>Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et de suivi des programmes de population et développement</p> <p>Appui à la mise en place d'une base de données socio démographiques actualisée (EDS, RGHP 2006)</p> <p>Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre de la politique de population</p> <p>Mise en place de l'observatoire des migrations</p> <p>Plaidoyer pour la mise en œuvre de la politique de la promotion de la femme</p> <p>Intégration de l'approche genre dans toutes les stratégies et programmes de développement</p> <p>Promotion de l'amélioration du cadre juridique et de la réduction des inégalités liées au genre</p> <p>Promotion de la lutte contre toutes formes de violence faite aux femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de cadres formés</li> <li>- PNP mis en œuvre</li> <li>- Dispositifs de suivi opérationnels</li> <li>- Base de données sociodém. opérationnelle</li> <li>- Données fiables nécessaires à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes de population en temps réel</li> <li>- Niveau de ressources allouées pour le PNP</li> <li>- Observatoire en place</li> <li>- Nombre de programmes spécifiques de promotion de la femme réalisés</li> <li>- Nombre de femmes habilitées et promues dans les instances de décision</li> <li>- Nombre de décideurs et cadres formés à l'approche genre</li> <li>- Législation protégeant les femmes contre les discriminations et les abus appliquée</li> <li>- Programme de lutte en place</li> </ul>
<p><b>GENRE</b></p>	<p>Appuyer la mise en œuvre de la politique de promotion de la femme.</p>	<p>Appuyer l'insertion et l'application du principe d'équité entre hommes et femmes dans toutes les structures décisionnelles</p>	

<p><b>GOVERNANCE</b></p>	<p>Faciliter l'accès des femmes aux facteurs de production</p>	<p>Promotion de l'entreprenariat féminin</p> <p>Promotion de l'accès de la femme à l'information</p> <p>Promotion de l'accès au foncier rural</p> <p>Promotion des activités génératrices de revenus (AGR)</p> <p>Promotion de l'accès au crédit</p> <p>Appui à l'égalité des chances dans l'accès à l'école</p> <p>Appui à l'alphabétisation et à la post-alphabétisation</p> <p>Renforcement des mesures d'IEC à tous les niveaux</p> <p>Promotion de l'accès des femmes et des hommes à des informations fiables et des services de qualité en matière de santé de la reproduction</p> <p>Plaidoyer pour le dialogue national</p> <p>Renforcement des capacités de la société civile</p> <p>Renforcement des capacités des institutions républicaines (Parlement, CES, CNC, etc.)</p> <p>Soutien à la mise en place d'un organe de contrôle des élections</p> <p>Renforcement des capacités de Communication des médias nationaux modernes et traditionnels (publiques et privés)</p> <p>Renforcement des capacités d'auto organisation des communautés de base.</p> <p>Formation des élus et des acteurs de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de PME et PMI créées</li> <li>- Nombre de femmes ayant accès à l'information</li> <li>- Législation révisée et plus grande accessibilité aux moyens de production</li> <li>- Nombre de femmes et de groupements féminins ayant accès au crédit</li> <li>- Activités discriminatoires en faveur des filles</li> <li>- Ecart entre taux de scolarisation et d'alphabétisation</li> <li>- Ecart entre taux de scolarisation des filles et des garçons</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les campagnes d'IEC</li> <li>- Nombre de personnes ayant changé de comportement</li> <li>- Taux de prévalence contraceptive</li> <li>- Initiatives lancées- NITPS en soutien au dialogue</li> <li>- Organisations et Institutions pleinement fonctionnelles</li> <li>- Organe de consultations électorales consensuelles en place</li> <li>- Nombre de journalistes ou techniciens formés</li> <li>- Nombre d'ateliers de formation organisés</li> <li>- Nombre de médias impliqués</li> <li>- Nombre de groupements opérationnels</li> <li>- Nombre d'élus locaux formés à la gestion communale et à l'exécution du budget</li> </ul>
<p>Contribuer à la création d'un cadre favorable au dialogue et au consensus national</p>	<p>Promouvoir le changement de mentalité et de comportement</p>	<p>Appui à la mise en œuvre du Plan Cadre de Développement de la presse</p>	
		<p>Appuyer le processus de décentralisation</p>	

	<p>Appuyer les efforts d'enracinement de l'Etat de Droit</p> <p>Promouvoir l'harmonisation de la législation nationale par rapport aux instruments internationaux en matière de promotion des droits humains</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre de mesures visant la protection des enfants victimes d'exploitation de trafic de violence et d'abus</p>	<p>Locaux</p> <p>Renforcement des capacités des structures décentralisées en matière de mobilisation des ressources, formulation, exécution et suivi de projets</p> <p>Renforcement du partenariat avec les institutions décentralisées et accroissement de leurs capacités</p> <p>Renforcement du système judiciaire</p> <p>Renforcement des capacités de mise en œuvre des dispositions de l'OHADA</p> <p>Appui à la mise en place d'un dispositif de recours pour les citoyens (mécanismes de médiation)</p> <p>Soutien à l'harmonisation de la législation nationale aux instruments internationaux</p> <p>Renforcement des organisations de défense et de promotion des droits de l'homme</p> <p>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Action</p> <p>Plaidoyer pour la ratification des conventions et protocoles additionnels sur les droits humains</p> <p>Renforcement du dispositif et des mécanismes juridiques et institutionnels pour la survie, le développement, la protection et la participation de l'enfant</p> <p>Renforcement des capacités, des partenaires gouvernementaux et d'ONGs</p> <p>Sensibilisation/mobilisation de l'opinion nationale</p>	<p>décentralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élus et acteurs locaux capables d'initier, de piloter et d'exécuter des projets locaux de développement</li> <li>- Taux de participation des institutions décentralisées dans la mise en œuvre des projets</li> <li>- Nombre de décisions prises</li> <li>- Nombre de saisines et textes OHADA en vigueur</li> <li>- Médiation opérationnelle</li> <li>- Législation nationale en harmonie avec les traités internationaux</li> <li>- Nombre de collectifs d'ONG des droits de l'homme opérationnelles</li> <li>- Plans nationaux</li> <li>- Nombre de conventions additionnelles ratifiées.</li> <li>- Législation nationale en phase avec les mécanismes juridiques concernant l'enfant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude améliorant le cadre législatif</li> <li>- mesures législatives</li> <li>- sanctions effectives contre les auteurs</li> </ul> </li> <li>- Nombre d'organisations et ONG actives dans le domaine de la protection des droits de l'enfant</li> <li>- Nombre de campagnes réalisées</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p><b>SECTEUR PRIVE</b></p>	<p>Promouvoir un rôle plus accru du secteur privé dans le processus du développement des activités économiques et sectorielles</p>	<p>Promouvoir l'utilisation rationnelle et transparente des ressources publiques</p>	<p>Faire émerger et consolider les OSC dans leur rôle d'acteurs de développement</p>
<p>Renforcement des capacités managériales du secteur privé</p>	<p>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du DRSP</p>	<p>Renforcement des capacités de gestion du développement (outils de suivi de prévision, de simulation)</p>	<p>Impliquer les OSC dans la conception, la formulation et la mise en œuvre des politiques</p>
<p>Promotion des investissements</p>	<p>Renforcement des capacités du CNLC et du SENAREC</p>	<p>Renforcement des capacités des chambres consulaires et des Organisations professionnelles et patronales</p>	<p>Renforcement des capacités de gestion des OSC</p>
<p>Renforcement des capacités managériales du secteur privé</p>	<p>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du DRSP</p>	<p>Développer le civisme et la culture du dialogue</p>	<p>Développer le civisme et la culture du dialogue</p>
<p>- Plan de formation mis en œuvre</p>	<p>- Taux d'investissement (Investissement Directs Etrangers accrus)</p>	<p>- Nombre de cadres formés à l'utilisation des outils</p>	<p>- Nombre d'OSC participant à la définition des politiques</p> <p>- OSC opérationnelles</p> <p>- Nombre de personnes touchées</p> <p>- Nombre de campagnes réalisées</p> <p>- Organisations professionnelles actives et impliquées dans l'élaboration des stratégies les concernant</p>

<p><b>DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE</b></p>	<p>Assurer l'accroissement et la diversification de la production alimentaire</p>	<p>Promotion d'un environnement économique, institutionnel, juridique et réglementaire favorable  Amélioration du dispositif de financement du secteur privé</p> <p>Renforcement des capacités des institutions publiques et privées d'appui au secteur privé</p> <p>Amélioration et renforcement des systèmes d'informations économiques</p> <p>Appui à la création d'infrastructures industrielles de base</p> <p>Promotion de la qualité et des normes (appui à la compétitivité)</p> <p>Appui à l'auto promotion des entreprises</p> <p>Développement de l'esprit d'entreprise</p> <p>Maîtrise de la dynamique du secteur informel</p> <p>Amélioration de la productivité du secteur agricole</p> <p>Facilitation de l'accès aux moyens de production</p> <p>Promotion et renforcement de l'organisation du monde rural (OPA, Coopératives, etc.)</p> <p>Information, formation et conseil des producteurs,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadres et textes juridiques et réglementaires adaptés et convenablement appliqués (OHADA)</li> <li>- Mécanismes de financement appropriés en place</li> <li>- Qualité des services d'appui</li> <li>- Statistiques et informations économiques faibles disponibles</li> <li>- Zones industrielles aménagées</li> <li>- Nouveaux marchés</li> <li>- Nombre d'opérateurs économiques formés</li> <li>- Etude sur le secteur informel</li> <li>- Méthodes culturales nouvelles et semences sélectionnées utilisées</li> <li>- Rendement</li> <li>- Code foncier rural vulgarisé et appliqué</li> <li>- Mécanisme de crédit rural en place et opérationnel</li> <li>- Intrants agricoles disponibles</li> <li>- Nombre d'OPA formées et encadrées</li> <li>- Nombre de producteurs formés et encadrés</li> </ul>
-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Développer une agriculture intensive respectueuse de l'environnement</p> <p>Accroître les revenus des paysans</p> <p>Assurer la sécurité alimentaire</p>	<p>encadrement technique</p> <p>Renforcement de la recherche-développement agricole durable</p> <p>Information, formation et conseil aux producteurs et aux populations</p> <p>Gestion intégrée des ressources naturelles rurales</p> <p>Renforcement de l'organisation du monde rural</p> <p>Développement et réhabilitation des infrastructures agricoles (barrages, pistes rurales, abattoirs, magasins de stockages, marchés)</p> <p>Transformation et conservation des produits agricoles</p> <p>Développement des activités génératrices de revenus non agricoles</p> <p>Développement et réhabilitation des infrastructures agricoles (barrages, pistes rurales, magasins de stockages, abattoirs, marchés, etc.)</p> <p>Renforcement de l'organisation du monde rural avec accent sur les groupes les plus vulnérables</p> <p>Transformation des produits agricoles</p> <p>Amélioration de la qualité des produits agricoles</p> <p>Facilitation des échanges des produits agricoles</p> <p>Comblent le déficit alimentaire des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publications scientifiques et travaux de recherche intégrés au processus de production</li> <li>- Nombre de producteurs et populations formés et encadrés</li> <li>- Programme de gestion intégrée</li> <li>- Nombre d'OPA structurées et formées</li> <li>- Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées</li> <li>- Nombre d'unités de transformation et de conservation promues</li> <li>- AGR, sources de revenus diversifiées</li> <li>- Taux d'accès aux marchés</li> <li>- Nombre d'OPA et communautés de base structurées</li> <li>- Nombre de petites unités de transformation constituées</li> <li>- Qualité des productions</li> <li>- Commerce plus fluide</li> </ul>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Améliorer la protection sanitaire du cheptel</p> <p>Accroître la productivité et la production animale</p> <p>Renforcer la structuration et la professionnalisation des éleveurs et opérateurs privés</p> <p>Valoriser la production animale</p>	<p>ciblées dans le cadre de l'aide alimentaire pour le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les principales maladies du cheptel</li> <li>- Renforcement de la surveillance épidémiologique</li> <li>- Campagne de vaccination</li> <li>- Maîtriser les paramètres de production animale</li> <li>- Renforcement de la recherche - développement vulgarisation</li> <li>- Amélioration génétique du cheptel</li> <li>- Gestion rationnelle des pâturages et valorisation des sous-produits agricoles</li> <li>- Accès aux intrants et au crédit</li> </ul> <p>Intensification des productions animales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'environnement juridique et réglementaire</li> <li>- Formation des éleveurs et opérateurs privés</li> <li>- Organisation des circuits de distribution des intrants et de commercialisation</li> <li>- Création d'infrastructures de production, de transformation et de conservation des produits</li> <li>- Renforcement du contrôle de la qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité d'aide alimentaire fournie aux populations cibles</li> <li>- Mesures de lutte appropriées</li> <li>- Réseau de surveillance mis en place</li> <li>- Taux de couverture vaccinale contre les principales maladies</li> <li>- Sui vi zoo-économique du sous-secteur disponibilité de viande, de lait et de travail de l'élevage traditionnel</li> <li>- Format et productivité du bétail</li> <li>- Taux de rendement des parcours</li> <li>- Réseau de distribution d'intrants et crédit existe</li> <li>- Poids des animaux et taux d'accroissement du cheptel</li> <li>- Textes juridiques et réglementaires à jour</li> <li>- Nombre d'éleveurs et d'opérateurs formés</li> <li>- Circuit de commercialisation dynamique en place</li> <li>- Fermes d'élevage, abattoirs, frigo existent</li> <li>- Nombre de personnes formées et équipées</li> </ul>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p style="text-align: center;"><b>ENVIRONNEMENT</b></p>	<p>Augmenter la production pour le marché national et pour l'exportation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et structuration de la pêche artisanale (maritime et continentale)</li> <li>- Gestion rationnelle de la pêche industrielle</li> <li>- Traitement et mise en valeur du poisson</li> <li>- Accès aux intrants et au crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupements de pêcheurs constitués et formés</li> </ul>
<p>Gérer rationnellement les ressources halieutiques</p>	<p>Promouvoir la pisciculture villageoise</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la surveillance de la ZEE</li> <li>- Renforcement de la recherche-développement</li> <li>- Amélioration de la politique d'octroi des licences de pêche</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel</li> <li>- Appui institutionnel</li> <li>- Accroître la production d'alevins</li> <li>- Formation des pisciculteurs</li> <li>- Vulgariser les techniques de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau de commercialisation</li> <li>- Formation en contrôle (nombre de personnes)</li> <li>- Réseau distribution, système de crédit en place</li> <li>- Paquet technique</li> <li>- Recherche faite</li> <li>- Distribution des licences rationalisée</li> </ul>
<p>Favoriser l'intégration de l'environnement en amont du processus décisionnel</p>	<p>Promouvoir une gestion globale et rationnelle des ressources naturelles</p>	<p>Instaurer un mécanisme d'évaluation environnementale des plans, programmes et politiques</p> <p>Renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles</p> <p>Promotion de la gestion des terroirs</p> <p>Réduction de la pression sur les ressources forestières</p> <p>Conservation et mise en valeur de la diversité biologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plans, programmes et politiques intégrant l'environnement dans leur élaboration et leur réalisation</li> <li>- Existence d'un cadre institutionnel et réglementaire</li> <li>- Programme existe</li> <li>- Politique adoptée</li> <li>- Superficie de forêts régénérées</li> <li>- Programme existe</li> </ul>

	<p>Améliorer le cadre de vie des populations</p> <p>Gérer de façon intégrée le littoral</p> <p>Favoriser la mobilisation des ressources financières en faveur de la protection de l'environnement</p>	<p>Lutter contre les pollutions et autres formes de nuisances</p> <p>Création et gestion des espaces d'agrément</p> <p>Amélioration de la gestion des eaux usées et des déchets solides</p> <p>Planification, aménagement et suivi de la gestion du littoral</p> <p>Lutte contre l'érosion côtière</p> <p>Plaidoyer pour le financement des différents programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique formulée et mise en œuvre</li> <li>- Espaces verts et sites aménagés existent</li> <li>- Textes réglementaires pris et appliqués</li> <li>- Politique de gestion du littoral intégrée dans le Programme de gestion de l'environnement</li> <li>- Nombre de programmes fonctionnels</li> <li>- Niveau de ressources mobilisées</li> </ul>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## TROISIEME DOMAINE D'INTERVENTION AMELIORER LA QUALITE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE ET LEUR ACCES

SOUS-THEMES	OBJECTIFS	STRATEGIES	INDICATEURS
<p><b>SANTE</b></p>	<p>Contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre des services de santé</p>	<p>Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <p>Renforcement de la supervision formative</p> <p>Renforcement de la spécialisation des médecins</p> <p>Renforcement de la couverture en infrastructures, équipements et médicaments essentiels</p> <p>Habilitation des communautés dans le financement et la gestion des services de santé</p> <p>Plaidoyer en faveur de l'initiative 20/20</p> <p>Lutte intégrée contre les maladies infectieuses (maladies du PEV, Hépatite B, fièvre jaune), paludisme, maladies diarrhéiques, infections respiratoires aiguës, maladies chroniques et héréditaires (lépre, hypertension artérielle, diabète, maladies mentales, carie dentaires)</p> <p>Amélioration de la collecte et de l'analyse de l'information sanitaire</p>	<p>Nombre de médecins et d'infirmiers par habitants</p> <p>Nombre de médecins et d'infirmiers par Préfecture, Sous-préfecture et postes de santé</p> <p>Rapport de suivi (nombre de supervision par an et par centre de santé)</p> <p>Nombre de Médecins spécialisés</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Taux de couverture</p> <p>Taux de recouvrement</p> <p>Système de mutualité pour les indigents</p> <p>Ressources accrues allouées au secteur santé</p> <p>Baisse du taux de mortalité</p> <p>Baisse du taux de morbidité</p> <p>Système d'information sanitaire amélioré</p>

	<p>Contribuer à la réduction du taux de prévalence des IST/ VIH/SIDA</p> <p>Renforcer l'approche multisectorielle dans la lutte contre le VIH/SIDA</p> <p>Contribuer à l'amélioration de la prise en charge psychosociale des malades du SIDA et de leurs familles</p>	<p>Promotion du changement du comportement pour lutter contre la propagation des IST/ VIH/SIDA</p> <p>Appui à la mobilisation sociale pour la lutte contre le SIDA</p> <p>Prise en charge sanitaire des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection.</p> <p>Appui à la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre le SIDA</p> <p>Prévention de la transmission mère -enfant</p> <p>Intensification des actions d'IIEC en particulier en direction des adolescents et des jeunes</p> <p>Intensification des actions d'IIEC et des mesures spécifiques (distribution de préservatifs) pour les groupes à risques</p> <p>Promotion de programmes et projets multisectoriels de lutte contre le SIDA</p> <p>Prise en charge thérapeutique et psychosociale des personnes vivant avec le VIH/SIDA</p> <p>Renforcement des structures d'accueil et des organisations des communautés pour la prise en charge des malades du SIDA</p> <p>Appui au développement des mécanismes de prise en charge des malades du SIDA, par leurs familles, sur une base communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de prévalence du VIH/SIDA stabilisé voire en recul</li> <li>- Malades intégrés socialement</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les campagnes d'IIEC</li> <li>- Programme mis en œuvre</li> <li>- Nombre d'enfants pris en charge</li> <li>- Rapport de suivi</li> <li>- Nombre de structures offrant des formations sur la transmission mère - enfant</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les campagnes d'IIEC</li> <li>- Nombre de jeunes/adolescents touchés par la campagne IEC</li> <li>- Nombre de projets multisectoriels</li> <li>- Mécanismes intersectoriels fonctionnels</li> <li>- Absence de stigmatisation</li> <li>- Ratio malades pris en charge sur total malades</li> <li>- Nombre de malades pris en charge par rapport au nombre total de malades</li> </ul>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p><b>SANTE DE LA REPRODUCTION</b></p>	<p>Contribuer à augmenter le taux d'accès aux services de SR (santé de la reproduction) de qualité</p>	<p>Contribution au changement de mentalité et d'attitude vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH/SIDA en vue du respect de leurs droits humains</p> <p>Renforcement de la couverture en services de santé de la reproduction de qualité</p> <p>Renforcement de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes</p> <p>Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale en IEC/SR (approche communautaire de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale)</p> <p>Appui au renforcement des capacités des prestataires y compris des accoucheuses traditionnelles</p> <p>Amélioration du système de suivi - évaluation des programmes de santé de la reproduction</p> <p>Appui à la recherche opérationnelle en Santé de la Reproduction</p> <p>Prise en compte des besoins spécifiques des jeunes et des adolescents en SR</p> <p>Plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale de nutrition</p> <p>Promotion de l'éducation nutritionnelle des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Malades non stigmatisés et droits respectés</li> <li>- Taux de couverture</li> <li>- Textes législatifs et réglementaires existents</li> <li>- Rapports de suivi</li> <li>- Existence de structures communautaires</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les campagnes d'IEC</li> <li>- Nombre de prestataires formés et sensibilisés</li> <li>- Mécanismes de suivi en place</li> <li>- Nombre de publications et de travaux de recherche appliquée</li> <li>- Campagnes en direction des cibles concernées</li> <li>- Politique élaborée et mise en œuvre</li> <li>- Politique nationale en matière de nutrition</li> </ul>
<p><b>NUTRITION</b></p>	<p>Contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population</p>	<p>Plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale de nutrition</p> <p>Promotion de l'éducation nutritionnelle des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique nationale en matière de nutrition</li> </ul>

<p><b>EDUCATION</b></p>	<p>Contribuer à augmenter les taux de scolarisation, de rétention, de promotion et de réussite surtout des filles</p>	<p>Renforcement des capacités de structures locales de production du sel iodé</p> <p>Renforcement de la multisectorialité de la lutte contre la malnutrition</p> <p>Promotion des potentialités nutritionnelles locales</p> <p>Réduction de la carence des micro-nutriments</p> <p>Promotion du système d'information et cartographie de l'insécurité et de la vulnérabilité alimentaire.</p> <p>Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <p>Plaidoyer pour l'initiative 20/20</p> <p>Promotion de la production et de la diffusion des manuels scolaires et des outils pédagogiques</p> <p>Mise en œuvre d'un programme de cantines scolaires</p> <p>Renforcement de la couverture en infrastructures de qualité</p> <p>Plaidoyer pour l'accès du système éducatif aux technologies de l'information</p> <p>Renforcement des capacités des structures spécialisées pour handicapés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de suivi</li> <li>- Existence d'un comité national de lutte contre la malnutrition</li> <li>- Qualité des produits locaux valorisés</li> <li>- Carence réduite</li> <li>- Système d'information et cartographie</li> <li>- Ratio élèves/mâtres (national, Préfectures, CRD)</li> <li>- Taux de scolarisation accru</li> <li>- Ressources additionnelles disponibles</li> <li>- Ratio livres/élèves amélioré</li> <li>- Manuels disponibles</li> <li>- Programme formulé et mis en œuvre</li> <li>- Taux de fréquentation</li> <li>- Taux d'accès accru</li> <li>- NTTIC dans les programmes de formation</li> <li>- Structures fonctionnelles</li> </ul>
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>Contribuer à accroître le taux d'accès et d'encadrement de la petite enfance</p>	<p>Renforcement des capacités des ressources humaines Renforcement de la couverture en infrastructures de qualité Plaidoyer en faveur de l'éducation de la petite enfance surtout en milieu rural Amélioration et renforcement des garderies et centres d'éveils en équipement, mobilier, kit de jeux, livrets de santé scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'accès accru dans les centres de préapprentissage et au niveau du primaire</li> <li>- Taux d'encadrement</li> <li>- Taux de scolarisation et taux d'abandon</li> <li>- Taux de fréquentation des garderies</li> <li>- Centres opérationnels avec équipements, mobilier kit de jeux, livrets</li> <li>- taux d'analphabétisme par zone et genre</li> </ul>
	<p>Contribuer à réduire le taux d'analphabétisme surtout des femmes</p>	<p>Renforcement des capacités des ressources humaines Renforcement de la couverture en infrastructure de qualité Développement de la production des manuels de formation en langues nationales Renforcement des capacités des personnels d'alphabétisation et des volontaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de fréquentation des centres d'alphabétisation et des centres communautaires</li> <li>- Manuels disponibles</li> <li>- Personnels formés et disponibles</li> </ul>
	<p>Contribuer à assurer une préparation aux métiers</p>	<p>Appui à l'élaboration des modules d'initiation aux métiers et à leur intégration aux programmes scolaires Renforcement des capacités des centres d'apprentissage Plaidoyer pour l'établissement de protocoles de collaboration entre les structures d'enseignement technique et les corps de métier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation plus adéquate avec emplois</li> <li>- Formation adaptée aux besoins</li> <li>- Ateliers opérationnels avec équipements et matériels divers</li> <li>- Nombre de stages en entreprises</li> </ul>

<p><b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b></p>	<p>Contribuer à augmenter le taux d'accès des populations à l'eau potable</p>	<p>Renforcement du système d'éducation non formelle</p> <p>Plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'eau</p> <p>Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <p>Renforcement des infrastructures en milieu rural et urbain</p> <p>Habilitation des communautés dans le financement et la gestion des ouvrages d'eau</p> <p>Promotion de la qualité de l'eau de boisson</p> <p>Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique nationale d'hygiène / assainissement</p> <p>Renforcement des capacités des ressources humaines</p> <p>Habilitation des communautés dans le financement et la gestion des ouvrages d'assainissement</p> <p>Plaidoyer pour le financement du secteur</p> <p>Promotion de l'IEC en matière d'hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures d'éducation non formelle</li> <li>- Taux d'accès eau potable</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées fonctionnelles</li> <li>- Comités de gestion fonctionnels</li> <li>- Ratio points d'eau de qualité</li> <li>- Politique nationale existe</li> <li>- Stratégies de gestion intégrée des ressources en eau mises en place</li> <li>- Taux d'accès aux services d'assainissement de base</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Comité de gestion</li> <li>- Niveau de financement du secteur</li> <li>- Nombre de personnes touchées par les campagnes DTEC</li> </ul>
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>HABITAT</b></p>	<p>Contribuer à faciliter l'accès à des habitats salubres à coût abordable</p>	<p>Plaidoyer pour l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un mécanisme de financement de l'habitat (Banque de l'Habitat)</li> <li>- Appui aux municipalités et communautés de base à l'amélioration du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations immobilières avec utilisation de matériels locaux</li> <li>- politique nationale élaborée et mise en œuvre</li> <li>- Dispositifs de financement de l'habitat</li> <li>- Cadre de vie amélioré</li> </ul>
-----------------------	--------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Tableau 1 : INDICATEURS SUR LA POPULATION**

1	POPULATION	Population		Taux de Croissance		Taille moyenne des ménages		
		1983	1 996		Ensemble	Urbain	Rurale	
	Conakry	710372	1 092 936	3,1	6,8	7,0	6,7	
	Basse Guinée	891750	1 460 577	3,6	7,1	7,3	7	
	Moyenne guinée	1252740	1 639 617	1,9	5,9	6,3	5,9	
	Haute Guinée	922836	1 407 734	3,1	8,4	7,9	8,4	
	Guinée Forestière	882884	1 555 542	4,1	6,5	7,2	6,3	
	Ensemble	4660582	7 156 406	3,1	6,8	7	6,7	
	- Régions administratives et préfectures 1996	Population en % de la population totale du pays	Superficie en km <sup>2</sup>	Densité	Taux d'urbanisation	Population par tranche d'âge	Population en % popul. Totale	
	Boké	10,6	31186	24,4	25,4	Moins de 5 ans	17,7	
	Conakry	15,3	450	2428,7	100,0	Moins de 15 ans	45,5	
	Faranah	8,4	35581	16,9	20,5	Moins de 20 ans	54,7	
	kankan	14,1	72145	14,0	15,9			
	Kindia	13,0	28873	32,2	16,9			
	Labé	11,2	22869	35,0	8,1	15 - 64ans	49,8	
	Mamou	8,6	17074	35,9	11,5			
	NZérékoré	18,8	37658	35,8	20,6	65 ans et plus	4,7	

Tableau 1 : (suite)

2	Caracteristiques démographiques	Definition	Valeur	année
2-1	Indice Synthétique de Fécondité (ISF) pour les femmes âgées de 15 à 49 ans	Nombre moyen d'enfants par femme Ensemble	5,8	1983
			5,7	1992
			5,6	1996
			5,5	1999
	- Par milieu	Urbain	5,2	1992
		Rural	4,4	1999
		Conakry	5,9	1992
		6,1	1999	
2-2	Taux Global de Fécondité Générale (TGFG)	Nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer (se trouvant dans l'intervalle d'âge 15 - 49 ans) durant une année	195,0	1992
			193,0	1999
2-2	- Par milieu	Urbain	174,0	1992
		Rural	153,0	1999
			203,0	1992
	Taux de fécondité des adolescents	15 - 19	212,0	1999
		20 - 24	157,0	1992
			168,0	1999
		25 - 29	247,0	1992
			238,0	1999
			248,0	1992
	- Par groupe d'âge	30 - 34	246,0	1999
		35 - 39	215,0	1992
			214,0	1999
		40 - 44	154,0	1992
			144,0	1999
		45 - 49	74,0	1992
	69,0	1999		
	39,0	1992		
	26,0	1999		
2-3	Rapport de masculinité	Nombre d'hommes pour 100 femmes	95,0	1983
				1996
2-4	Taux brut de natalité	Nombre moyen de naissances vivantes pour 1000 habitants	43,0	1983
			41,0	1992
			40,0	1996
2-5	Taux brut de mortalité	Nombre moyen de décès pour 1000 personnes durant une année	9,6	1983
				1996
2-6	Espérance de vie à la naissance	Nombre moyen d'années qu'une personne peut espérer vivre	44,3	1983
			54,0	1996
2-7	Taux de Mortalité néonatale (Pour la période des 5 ans précédent l'enquête EDS)	Nombre de décès d'enfants de moins d'un mois pour 1000 naissances vivantes	48,4	1999
			66,6	1992
2-8	Taux de Mortalité Post-néonatale (Pour la période des 5 ans précédent l'enquête EDS)	Nombre de décès d'enfants de moins d'un mois pour 1000 naissances vivantes	69,7	1992
			49,6	1999
2-9	Taux de Mortalité Infantile (Pour la période des 5 ans précédent l'enquête EDS)	Nombre de décès d'enfants de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes	136,3	1992
			98	1999
2-10	Taux de mortalité juvénile (Pour la période des 5 ans précédent l'enquête EDS)	Décès des enfants de 1 à 5 ans sur 1000 enfants survivants au premier anniversaire	107,5	1992
			87,5	1999
2-12	Taux de mortalité infanto-juvénile (Pour la période des 5 ans précédent l'enquête EDS)	Décès des enfants de 0 à 5 ans sur 1000 naissances vivantes	229,2	1992
			176,9	1999
Sources : EDS-1/92; EDS-2/99				

**Tableau 2 : INDICATEURS ECONOMIQUES**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>1</b> PIB à prix courant (en milliards de GNF)	3058,5	3134,2	3235,7	3397,8	3532,6	3697,7	3884,0	4071,6	4254,5	4393,2
Taux de croissance du PIB réel	4,6	2,5	3,2	5	4	4,6	2,5	3,2	5	4,0
Taux de croissance du PIB/réte	1,6	1,8	0,2	1,8	1,1	2,6	1,8			
Taux de croissance du déflateur du PIB	23,70	19,20	26,30	0,70	1,40	5,90	1,00	1,80	2,50	5,40
Taux d'inflation (en moyenne)	19,40	19,60	16,50	7,10	4,20	5,60	3,00	1,90	5,10	4,6
Part des différents secteurs dans le PIB (en %)										
- Secteur primaire	20,2	20,4	20,6	20,4	20,6	20,3	20,2	20,2	22,0	21,0
- Secteur secondaire	29,1	28,8	28,2	28,7	28,2	28,7	29,7	29,3	32,2	30,0
- Secteur tertiaire	48,0	48,0	48,3	47,8	48,2	47,7	46,7	46,3	45,7	45,0
<b>2</b> Finances publiques										
Recettes courantes (en % du PIB)	15,8	14,5	12,2	11,2	10,4	11	10,3	11,5	11	10,7
Dépenses Courantes (en % du PIB)	12,3	12,3	10,3	9,7	9,5	9	9	9,3	8,8	8,9
Epargne budgétaire (en % du PIB)	3,5	2,3	1,9	1,5	0,9	2	1,2	2,2	2,2	1,8
Solde primaire (en % du PIB)	3,8	2,8	2,3	1,7	1,4	1,9	1,3	2,9	2,7	2,3
Solde global (en % du PIB)	-4,6	-4,4	-3,9	-4	-3,7	-2,6	-3,1	-3	-1	-3,0
Taux d'investissement Privé (en % du PIB)	8,7	8,8	9,9	10,4	11,1	10,6	12,8	10,6	10,4	11,1
Taux d'investissement Public (en % du PIB)	7,7	7,1	7,4	6,4	5,8	5,8	5,1	5,8	4	4,9
Taux d'investissement total (en % du PIB)	17,5	15,7	17,3	16,7	14	16,6	17,9	10,6	14,4	16,0
<b>3</b> Balance des paiements										
Compte courant (en % du PIB)	-6,2	-6,6	-7,4	-3,5	-7,3	-5,1	-6,3	-6,2	-5,5	-4,6
Taux de couverture Exp.FOB/Imp.CAF	85,8	80,2	66,9	68,9	65	75,1	83,2	88,2	103,1	130,2
Termes de l'échange										
<b>4</b> Dette extérieure										
Part de la dette extérieure dans la dette publique totale (en %)	24	29,9	28,9	23,6	33,5	21,1	17,9	16,3	12,1	13,8
Service de la dette (en % du PIB)										
Ratio dette publique totale en % du PIB										
Encours de la dette (en % du PIB)	193,6	145,4	96	92,5	88,9	79,4	77,2	69,9	61,6	51,8
<b>5</b> Monnaie										
Masse monétaire (en variation en %)										
Coefficient de liquidité (ratio masse monétaire et PIB en %)	7,2	8,5	8,1	10,1	9,2	9,3	9	9,9	9,8	9,8
Taux de dépréciation de la monnaie	31,2	10,7	26,7	-1,2	7,1	9,4	-0,2	-4,6	11	5
Avoirs extérieurs nets en mois d'import. de biens et services	1,96	1,87	1,64	2,34	2,39	2,09	0,87	1,64	1,62	1,3
Taux de change par rapport au dollar us	660,8	757,8	903	955,6	977,7	991,5	1008,4	1099,9	1232,8	1387,4

Source: Direction nationale du Plan



**Tableau 3 : INDICATEURS DE PAUVRETE**

Indicateur	Définition	Valeur	Année
1	Seuil de pauvreté		
	Proportion d'individus disposant d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté		
	- Seuil de pauvreté absolue	\$ us 296	1994/1995
2	Pauvreté par région naturelle		
	- seuil d'extrême pauvreté	\$ us 174	1994/1995
	Ensemble du pays		
	Pauvreté absolue	40,3	1994/1995
	Extrême pauvreté	13	1994/1995
	Ville de Conakry		
	Pauvreté absolue	6,7	1994/1995
	Extrême pauvreté	0,3	1994/1995
	Basse Guinée		
	Pauvreté absolue	41,5	1994/1995
	Extrême pauvreté	14,1	1994/1995
	Moyenne Guinée		
	Pauvreté absolue	50,6	1994/1995
	Extrême pauvreté	16,3	1994/1995
	Haute Guinée		
	Pauvreté absolue	61,8	1994/1995
	Extrême pauvreté	25,1	1994/1995
	Guinée Forestière		
	Pauvreté absolue	32,6	1994/1995
	Extrême pauvreté	5,5	1994/1995
3	Pauvreté et milieu de résidence		
	Proportion d'individus disposant d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté par milieu et par sexe		
	Milieu urbain (hors Conakry)		
	Pauvreté absolue	24,3	1994/1995
	Extrême pauvreté	5,6	1994/1995
	Milieu rural		
	Pauvreté absolue	52,5	1994/1995
	Extrême pauvreté	17,9	1994/1995
4	Pauvreté et source de revenu		
	Répartition du revenu par tête des pauvres selon les sources de revenu		
	Revenu agricole		
	Pauvres	66,9	1994/1995
	Revenu salarial		
	Pauvres	3	1994/1995
	Transferts reçus		
	Pauvres	6,3	1994/1995
	Revenu emploi industriel		
	Pauvres	16,8	1994/1995
	Autres revenus		
	Pauvres	7	1994/1995
5	Pauvreté et dépenses		
	Structure de la dépense par tête des pauvres		
	Dépenses alimentaires		
	Pauvres	14,8	1994/1995
	Non-pauvres	85,2	1994/1995
	Dépenses non-alimentaires		
	Pauvres	13,1	1994/1995
	Non-pauvres	86,9	1994/1995
6	Pauvreté et analphabétisme		
	Taux d'analphabétisme des pauvres		
	- Pauvreté absolue	88,3	1994/1995
	- Extrême pauvreté	90,6	1994/1995

**Tableau 4 - Objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté en Guinée**

Indicateurs	Situation actuelle		Objectifs	
	Date	Valeur de l'indicateur	Date	Valeur de l'indicateur
<b>Réduire la pauvreté</b>				
. Pourcentage des pauvres	1995	40,3%	2010	30
<b>. Croissance économique</b>				
. Croissance du PIB (en % par an)	1999	3,2	2010	10
. Croissance du PIB/tête d'hbt (%)	1995-99	1,6	2010	3,6
. Taux d'investissement (% du PIB)	1995-99	18,5	2010	25
<b>Stabilité macro-économique</b>				
. Taux d'inflation (en %)	1999	4	Période	4
. Solde budgétaire (en % du PIB)	1999	-2,6		
. Solde extérieur (% du PIB)	1996-99	-1,02		
<b>Développement rural</b>				
. Taux de croissance agricole (%/an)	1997-99	5,3	2010	10
. Consomat. Annuelle de poisson (kg)	1997	13	2007	17
. Quantité de viande produite/tête				
<b>Education (*)</b>				
. Taux brut de scolarisation primaire (%)	1998/99	53,5	2007	100
. Taux brut de scolarisation des filles (%)	1998/99	40	2007	100
. Taux d'alphabétisation des adultes	1998/99	36	2007	45
<b>Amélioration d'état de santé</b>				
. Espérance de vie à la naissance (ans)	1999	54		
. Taux de mortalité infantile (‰)	1999	98	2010	65
. Taux de mortalité maternelle (/100000)	1999	528	2010	260
. Taux de séro-prévalence VIH (%)	1998	2-4	2010	<5
<b>Transport</b>				
. Densité routière (Km/100 km <sup>2</sup> )	1997	2,7	2007	6
. Pourcentage du réseau en bon état	1997	25	2007	40
<b>Augmenter l'accès à l'électricité</b>				
. Taux d'accès à l'électricité (en %)	1999	7	2020	65
. Prix du kwh	1999	176 FG		
<b>Augmenter l'accès à l'eau potable</b>				
. Pop. Ayant accès à l'eau potable (%)	1999	49	2010	90
<b>Permettre à chaque guinéen de faire valoir ses droits</b>				
. Coût moyen (par procédure) supporté par le demandeur de justice				
. Durée moyenne d'une procédure				
. Taux d'exécution. décisions de justice				

(\*) Objectif du programme d'éducation pour tous

*l'évaluation des indicateurs incomplets permettra de compléter ce tableau au cours de la seconde phase d'établaboration du DSRP final.*



Tableau 5 : (suite 1)

3	Taux de scolarisation et taux d'admission au primaire 1999	Taux brut de scolarisation (TBS)		Taux net de scolarisation (TNS)		Taux brut d'admission (TBA)		Taux net d'admission (TNA)	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
	BOKE	56,1	42,0	43,4	34,0	55,3	48,1	24,2	21,9
	CONAKRY	92,6	83,1	73,6	67,4	75,5	78,7	37,1	39,0
	FARANAH	54,4	38,0	42,7	31,8	65,0	55,0	30,1	25,7
	KANKAN	44,0	30,7	35,6	26,4	55,5	48,2	31,5	28,0
	KINDIA	53,1	39,5	41,9	32,9	53,6	47,5	23,2	20,9
	LABE	45,8	37,9	35,3	30,5	59,9	50,5	24,4	20,9
	MAMOU	48,7	36,1	36,9	28,7	69,8	56,6	25,4	21,5
	NZEREKORE	51,6	38,1	38,6	30,5	55,2	49,3	19,9	18,3
	Ensemble	56,8	44,3	44,3	36,2	60,7	54,2	26,9	24,5
				1998/1999				1999/2000	
4	Taux de redoublement au primaire	Fille		Garçon		Fille		Garçon	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
	1ère	22,1	20,8	21,4	19,9	20,2	20	20,2	20
	2ème	27,6	24,7	25,9	21,4	19,8	20,5	19,8	20,5
	3ème	28,2	25	26,3	27,1	24,7	25,7	24,7	25,7
	4ème	25,7	22,7	23,8	23,5	20,6	21,7	20,6	21,7
	5ème	27,8	24,4	25,5	25	22,1	23,2	22,1	23,2
	6ème	39,8	36,9	37,8	33,6	31,9	32,4	31,9	32,4
	Ensemble	27,4	25,5	26,2	23,9	22,9	23,3	22,9	23,3
5	Taux de redoublement dans le primaire par région et par niveau 1999	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
	Boké	25,3	25,3	23,4	24,4	28,4	30,7	23,5	26,4
	Conakry	28,0	28,0	26,5	27,1	30,2	31,2	28,1	28,6
	Faranah	18,1	17,9	12,3	19,0	22,0	24,9	19,0	18,6
	Kankan	12,3	11,2	16,0	17,7	18,7	18,7	17,3	18,4
	de Kindia	22,9	22,3	22,1	22,9	27,0	28,7	20,6	22,5
	Labé	13,4	13,4	11,0	11,1	16,0	17,6	12,4	13,7
	Mamou	11,5	11,0	16,3	16,7	26,3	23,7	16,9	20,0
	NZérékoré	19,6	19,1	19,1	20,0	25,6	27,0	22,5	25,1
	Ensemble	20,0	19,9	19,7	21,4	25,7	27,1	21,7	23,5

**Tableau 5 : (suite 2)**

6	Taux de redoublement dans le primaire par région et par niveau, 1999	5ème année			6ème année			Ensemble	
		Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Fili.	
7	Autres indicateurs dans l'enseignement primaire en 1999	Milieu		Total au primaire	% des filles	Nombre d'élèves par salle		Nombre d'élèves par maître	Manuels scolaires livrés/100 élèves
		Boké	Urbain Rural Total	25806 57058 82864	40,8 37,0 38,2	54,1 41,1 44,4	53,2 48,5 49,9	13	
		Conakry	Urbain	196796	45,8	51,6	43,5	11	
		Faranah	Urbain Rural Total	25873 37772 63645	39,5 32,9 35,6	63,3 33,4 41,3	50,6 43,6 46,2	21	
		Kankan	Urbain Rural Total	36569 49600 86169	40,7 31,8 35,6	58,8 33,9 41,3	50,3 46,9 48,3	7	
		Kindia	Urbain Rural Total	42204 54099 96303	42,3 34,6 38,0	60,3 35,5 43,3	46,2 40,5 42,8	5	
		Labé	Urbain Rural Total	25919 45786 71705	45,5 40,4 42,2	50,3 35,4 39,7	47,4 45,7 46,3	7	
		Mamou	Urbain Rural Total	19084 38809 57893	43,3 35,1 37,8	47,9 34,2 37,8	46,1 47,3 46,9	15	
		N'Zérékoré	Urbain Rural Total	48969 86153 135122	40,8 36,0 37,7	57,1 33,6 39,5	50,0 43,6 45,7	25	
		ENSEMBLE	Urbain Rural Total	421220 369277 790497	43,6 35,5 39,8	54,0 35,2 43,2	46,3 44,8 45,6	13	

**Tableau 5 (suite 3)**

8	Autres indicateurs					Taux de redoublement au secondaire						
	Années	Total	Filles %	Nombre d'élèves par maître	Nombre d'élèves par salle	Niveau	1998/99			Total		
							1999	2000	1999		2000	
	1990/1991	75674	23,4	16,0	47,0	Collège						
	1991/1992	87975	23,8	19,0	46,4		7ème	21,3	15,4	23,5	18,9	23
	1992/1993	97533	24,3	28,5	49,1	8ème	25,6	17,2	21,7	20,7	22,7	19,8
	1993/1994	108459	24,4	29,9	53,2	9ème	26,5	18	23,2	16,6	24,1	17
	1994/1995	120232	25,0	28,6	55,9	10ème	46,7	13,3	43,9	37,4	44,7	37,8
	1995/1996	127513	25,1	27,2	56,1							
	1996/1997	143243	25,7	28,9	57,0	Lycée						
	1997/1998	153661	25,7	30,1	56,8	11ème	13,5	21,6	9,6	16,1	10,5	17,4
	1998/1999	165934	26,1	31,0	57,3	12ème	51,1	36,8	44,8	34	46,4	34,7
	1999/2000	188779	26,6	34,1	47,9	Terminal	31,1	28,7	27,7	26,1	28,4	26,7

Source : Annuaire statistique de l'éducation, 1998

**Tableau 6 : INDICATEURS DE SANTE**

Indicateurs	Définition	Valeur	Année	Source
1 Santé Publique	Taux d'incidence du paludisme	Proportion de la population ayant contractée le paludisme au cours de l'année sur 1000 habitants		
		108,6	1997	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
Taux d'incidence par région	Boké Conakry Farana Kankan Kindia Labé Mamou N'Zérécoré	108,2	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		135,4	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		103,5	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		100,1	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		52,9	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		105,6	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		86,2	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		136,3	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		144,1	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		32	1997	MSP : Annuaire statistique de la santé 97
Taux d'incidence des maladies diarrhéiques	Proportion de la population ayant contractée une maladie diarrhéique au cours de l'année sur 1000 habitants	37,7	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
Taux d'incidence des infections respiratoires aiguës	Pourcentage de la population ayant eu des infections respiratoires aiguës au cours de l'année	32,1	1997	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
Malnutrition chronique	Pourcentage des enfants eu une malnutrition protéino-calorique au cours de l'année	37,7	1998	MSP : Annuaire statistique de la santé 98
		26,1	1999	EDS-II
Taux de prévalence de l'onchocercose	Pourcentage de la population ayant souffert de l'onchocercose au cours de l'année	moins de 10	nov-00	Ministère de la santé Publique PNLCONCHO
Taux de prévalence de la carence en iode (goitre)	Pourcentage de la population ayant souffert de carence en iode au cours de l'année	57	1999	PNDH-2000 Sécurité alimentaire
Tuberculose	Nombre de cas	4620	1997	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
Prévalence de la lèpre	Nombre de cas	3362	1998	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
		4805	1997	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
		2388	1998	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98

Tableau 6 : (suite 1)

Séroprévalence VIH/SIDA	Nombre de cas de SIDA	5 307	1998	PNLS-98
Taux d'incidence de la rougeole	Nombre de cas sur 100 000 personnes	1222	1998	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
Taux d'incidence du choléra	Nombre de cas sur 100 000 personnes	139,14	1997	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
Taux d'incidence de l'excision	proportion des femmes excisées (en %)	98,6	1999	EDS-II
Polio confirmée	Nombre de cas	19	1997	MSP : Annuaire statist. de la santé 97-98
Tétanos néonatal	Nombre de cas signalés	272	1998	PEV/SSP
	Nombre de cas signalés	287	1999	PEV/SSP
Coqueluche	Nombre de cas signalés	160	1997	PEV/SSP
	Nombre de cas signalés	117	1999	PEV/SSP
Couverture sanitaire	Nombre de médecins pour 100 000 habitants	9	nov.00	MS:Rapport sur la situation du personnel de la santé
	Nombre d'infirmiers pour 100 000 habitants	12	nov.00	MS:Rapport sur la situation du personnel de la santé
	Nombre de sages femmes pour 100 000 habitants	4	nov.00	MS:Rapport sur la situation du personnel de la santé
	Nombre d'agents techniques de santé pour 100 000 habitants	31	nov.00	MS:Rapport sur la situation du personnel de la santé
	Nombre d'habitants pour un hôpital	217343	1998	Calculé*
	Nombre d'habitants pour un Centre de santé	21249	1998	Calculé*
	Taux de couverture des médicaments essentiels (en %)	80	2000	PEV/SSP
	Taux de couverture en soins de santé primaire (en %)	88	2000	PEV/SSP
	Taux de couverture de DTCoq3	53	1997	Annuaire des stat. sanitaires 97-98
		56	1998	Annuaire des stat. sanitaires 97-98
		46,2	1999	EDS-II**
	Taux de couverture de PolioVOP3	53	1997	Annuaire des stat. sanitaires 97-98
		56	1998	Annuaire des stat. sanitaires 97-98
		43,1	1999	EDS-II**
	Taux de couverture de la rougeole	52,1	1999	EDS-II
	Fièvre Jaune	7,9	1999	EDS-II
	Taux de VAT2	45	1997	Annuaire des stat. sanitaires 97-98
		48	1998	Annuaire des stat. sanitaires 97-98





**Tableau 7 : Mise en œuvre des recommandations des Conférences des Nations Unies**

Titre de la Conférence	Objectifs de la conférence	Recommandations de la conférence		Applications des recom.		Niveau de référence du pays		Niveau atteint par le pays		
		Oui	Non							
1 Sommet mondial pour les enfants. New York, du 29-30 sept-90	Atteindre d'ici l'an 2000 : - Une réduction du tiers du taux de mortalité des moins de 5 ans; - diminution de moitié des taux de mortalité maternelle; - diminution de moitié des taux de malnutrition - accès à l'eau potable et à une évacuation hygiénique des déchets humains; - Permettre à 80% des enfants en âge d'aller à l'école d'achever leur cycle primaire; - Réduction de moitié du taux d'analphabétisme des adultes et donner la priorité à l'alphabétisation des femmes - Protection des femmes en situation difficile;	+	+	- Redoubler les efforts pour éliminer les disparités qui existent dans la situation des enfants;  - Veiller à ce que tous les enfants bénéficient des promesses faites par les dirigeants de la communauté	Taux de mortalité infantile en 1992 : 136,3/1000	Taux de mortalité infantile en 1999 : 98/1000	Taux de mortalité des moins de 5 ans en 1992 : 229,2/1000	Taux de mortalité des moins de 5 ans en 1999 : 176,9/1000	Taux de mortalité maternelle en 1992 : 666/100 000	Taux de mortalité maternelle 1999 : 528/100 000
					Taux de couverture de la rougeole en 1992 : 42,3%	Taux de couverture de la rougeole en 1999 : 52,1%				
					Taux brut de scolarité en 1995 : 44,6%	Taux brut de scolarisation : 1999 : 56,8%				
					Taux de scolarisation des filles en 1995 : 29,5%	Taux brut de scolarisation des filles en 1999 : 44,3%				
					Réserves de forêts classées en 1992 : 24 585 700 ha					
					Réserves de biosphère en 1992 : 257 500 ha					
2 Conférence des NU sur l'environnement et le développement. Appelé aussi "Le sommet planète terre" Rio de Janeiro, 3 au 14 juin 1992	Aider les Gouvernements à réfléchir à nouveau au développement économique et à trouver les moyens de mettre fin à la destruction des ressources naturelles irremplaçables et à la pollution en vue de parvenir à un développement durable du monde entier	+	+	Trois accords conclus : - Action 21 : Programme d'actions d'ensemble relatives aux mesures à prendre à l'échelle de la planète dans les domaines du développement durable - Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement: ensemble de principes définissant les droits et les responsabilités des Etats; Déclaration de principes concernant les forêts : Ensemble de principes fondamentaux pour une gestion durable des forêts du monde	Deboisement annuel en 1997 : 36 000 ha		Exploitation de bois en 1998 : 51 616 m3			
					Exploitation de bois en 1995 : 2 959 m3					
					Surface de terre arable par habitant en 1983 : 1,33 ha par habitant		Surface de terre arable par habitant en 1996 : 0,87 ha par habitant			

**Tableau 7 : (suite 1)**

<p>3</p> <p>Conférence Mondiale sur les droits de l'homme Vienne, du 14 au 25 juin 1993</p>	<p>Promouvoir et protéger les droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaître que les droits de l'homme, qu'ils soient civils, culturels, économiques, politiques et sociaux sont universels, indissociables et interdépendants. Leur protection et leur promotion sont de la première responsabilité des Etats;</li> <li>- Reconnaître que le droit au développement fait partie des droits fondamentaux de la personne humaine;</li> <li>- Prendre des mesures spécifiques pour protéger les groupes vulnérables tels les femmes, les enfants, les handicapés, les réfugiés, les victimes de disparitions forcées...</li> <li>- Lutter contre l'exclusion sociale en encourageant la participation des pauvres aux processus de prise de décision des communautés dans lesquelles elles vivent;</li> <li>- Inscrite en priorité le projet de création d'un Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des institutions</li> <li>- Existence de 45 partis politiques</li> <li>- Existences de 3500 organisat. de la société civile;</li> <li>- Existence de la presse privée (135 journaux privés agréés);</li> <li>- Mise en place d'un plan cadre de promotion des femmes;</li> </ul>
<p>4</p> <p>Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) Caire, septembre 1994</p>	<p>Offrir un contexte original dans lequel chacun peut chercher à améliorer, de façon libre et responsable, sa propre santé et son propre bien être</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès universel à la planification familiale d'ici à 2015 ou avant dans le cadre d'une stratégie en faveur des droits en matière de reproduction et de santé génésique;</li> <li>- Incorporer les problèmes de développement dans tous les programmes et politiques visant à parvenir à un développement durable;</li> <li>- Emanciper les femmes et les filles et leur offrir une gamme de choix plus étendue en augmentant leur accès à l'éducation, etc.</li> </ul>	<p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance d'au moins une méthode contraceptive en 1992 : 28,3%</li> <li>- Prévalence contraceptive en 1992 : 3%</li> <li>- Séroprévalence VIH/SIDA : Nombre de cas signalés en 1997 :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance d'au moins une méthode contraceptive en 1999 : 71,6%</li> <li>- Prévalence contraceptive en 1999 : 14,1%</li> <li>- Séroprévalence VIH/SIDA : Nombre de cas cumulés de 1997 à juin 2000 : 7898</li> </ul>

**Tableau 7 : (suite 2)**

<p>5 Sommet mondial pour le développement social Copenhague, du 6 au 12 mars 95</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination de la pauvreté;</li> <li>- Croissance de l'emploi productif;</li> <li>- Réduction du Chômage;</li> <li>- Favoriser l'intégration sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un environnement économique politique culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social;</li> <li>- Eliminer la pauvreté dans le monde en accordant les priorités aux besoins et aux droits des femmes et des enfants ainsi qu'aux groupes et personnes défavorisées et vulnérables;</li> <li>- Favoriser la réalisation de l'objectif de plein emploi ;</li> <li>- Promouvoir l'intégration sociale dans le respect de la diversité culturelle, ethnique, religieuse ...</li> <li>- Instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes;</li> <li>- Promouvoir l'accès universel et équitable à l'enseignement et aux soins de santé;</li> <li>- Accélérer le développement économique et social et mettre en valeur les ressources humaines de l'Afrique et des pays les moins avancés;</li> <li>- Accroître et/ou utiliser plus efficacement les ressources affectées au développement social;</li> <li>- Faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social;</li> <li>- Améliorer et renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres institutions multilatérales, le cadre de coopération internationale, régionale et sous-régionale aux fins du développement social dans un esprit de partenariat, etc.</li> </ul>	+		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio numérique de pauvreté en 1994 : 40,3%;</li> <li>- Extrême pauvreté : 13%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes pour un Centre de Santé en 1999 : 21249</li> <li>- Taux de couverture en médicaments essentiels en 1999 : 80%</li> <li>- Taux de mortalité maternelle en 1992 : 666/100 000</li> <li>- Taux de mortalité maternelle en 1999 : 528/100 000</li> <li>- Pourcentage des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié en 1992 : 30,5%</li> <li>- Pourcentage des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié en 1999 : 35%</li> <li>- Taux de mortalité maternelle en 1992 : 666/100 000</li> <li>- Taux de mortalité maternelle en 1999 : 528/100 000</li> <li>- Taux de couverture en médicaments essentiels en 1999 : 80%</li> <li>- Taux de chômage en 1999 :</li> <li>- Taux d'analphabétisme des adultes en 1999 :</li> <li>- Taux d'analphabétisme des adultes en 1999 :</li> </ul>
<p>Pourcentage de la population ayant accès à un assainissement adéquat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evacuation des eaux usées domestiques en 1996 : 10,1</li> <li>- Evacuation des eaux des toilettes en 1996 : 24,3</li> <li>- Evacuation des ordures ménagères en 1996 : 13,3</li> <li>- WC et latrines en 1996 : 28,6</li> </ul>						

**Tableau 17 : (suite 3)**

<p>6</p> <p>Quatrième conférence mondiale sur les femmes Beijing, du 4 au 15 septembre 95</p>	<p>Adopter le programme d'action qui engage la communauté internationale à appliquer des mesures concrètes dans les domaines tels que la santé, l'éducation, les prises de décisions et les réformes juridiques dans le but ultime d'éliminer toutes les discriminations à l'égard des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les Nations du monde doivent appliquer les normes et critères internationaux pour l'égalité entre l'homme et la femme</li> <li>- Les mesures visant à protéger les droits de la femme et de la fille doivent servir de base à toute action.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">+</p>	<p>- Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable en 1983 : 11,9</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire en 99/00 : 40</li> <li>- Pourcentage des femmes au parlement en 2000 : 8,8</li> <li>- Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable en 1999 : 52</li> </ul>
<p>7</p> <p>Deuxième conférence des NU sur les établissements humains Istanbul, du 3 au 14 juin 1996</p>	<p>Adopter un plan d'action pour la promotion des établissements humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Logement convenable pour tous ;</li> <li>- Etablissements humains viables ;</li> <li>- Participation et égalité des sexes ;</li> <li>- Financement des établissements humains ;</li> <li>- Coopération internationale ;</li> <li>- Evaluation des progrès ;</li> </ul>	<p style="text-align: center;">+</p>	<p>PNDH</p> <p>-----</p>	<p>PACV PRCI CDMT  DSRP</p>
<p>8</p> <p>Sommet mondial de l'alimentation Rome, du 13 au 17 novembre 1996</p>	<p>Assurer la sécurité alimentaire pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les conditions générales d'un développement économique et social propice à la réalisation de la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Appliquer des mesures pour éliminer la pauvreté, permettre l'accès à une nourriture adéquate et suffisante ;</li> <li>- Accroître durablement la production alimentaire ;</li> <li>- Favoriser une plus grande contribution du commerce à la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Préparer et prévenir la riposte aux situations d'urgence alimentaire ;</li> <li>- Procéder à un investissement optimal dans les ressources humaines, les capacités de production durables et le développement rural ;</li> <li>- Renforcer la coopération dans l'exécution et le contrôle du plan d'action.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">+</p>	<p>LPDA</p> <p>-----</p>	<p>Projets FIDA reformulés mis en œuvre dans les 4 régions naturelles du Pays</p> <p>Une loi est promulguée et un comité de 36 membres est mis en place</p>

**Tableau 7 : (suite 4)**

<p>9</p> <p>Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, Yokohama, du 23 au 27 mai 1994</p>	<p>Examen à mi-parcours des efforts déployés par la communauté scientifique et technique, les Gouvernements nationaux, les organes régionaux et les organisations internationales dans le contexte de la décennie internationale sur la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets, la préparation et les secours</p>	<p>Affronter les problèmes de pertes humaines et des préjudices causés par les catastrophes en agissant dans un esprit de partenariat fondé sur des intérêts communs et un partage de responsabilités pour sauver des vies humaines et protéger les ressources humaines et naturelles, les écosystèmes</p>	<p>+</p>				
<p>10</p> <p>Neuvième congrès des NU sur la prévention du crime et le traitement des délinquants Caire, du 29 avril au 10 mai 1995</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération internationale et assistance technique pratique aux fins de renforcer la primauté du droit grâce à la promotion du programme de justice pénale et de prévention de crime de l'ONU ;</li> <li>- Actions de coopération contre la criminalité transnationale et le crime organisé et le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement</li> <li>- Gestion et amélioration de la police et des organismes chargés de faire respecter la loi du système de justice pénale; des tribunaux et des prisons ainsi que le rôle des avocats;</li> <li>- Stratégies de prévention de la criminalité en milieu urbain, de la criminalité juvénile et de la criminalité violente y compris la question des droits des victimes évaluation et nouvelles perspectives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est demandé aux Etats de faciliter les investigations sur la criminalité transnationale par le biais des extraditions, de la fourniture des dossiers pertinents, de l'échange de preuves et en coopérant pour localiser les suspects, remettre les assignations à comparaître mener des inspections et confisquer des biens.</li> <li>- Il est demandé aux Etats la promulgation de lois plus strictes concernant l'immatriculation des véhicules importés, pour lutter contre le trafic à vaste échelle des voitures volées;</li> <li>- Il est demandé aux Etats d'adopter des lois contre les actes de violence et de prévoir des sanctions contre le viol, la violence conjugale, les abus sexuels et toutes pratiques dangereuses pour les femmes, y compris la mutilation génitale féminine.</li> <li>- Il est demandé aux Etats de prendre des mesures juridiques visant à interdire le harcèlement sexuel, l'intimidation ou les menaces à l'encontre des femmes ou de leurs familles</li> </ul>	<p>+</p>				

**Tableau 7 : (suite 5)**

<p>11 Conférence des NU sur le commerce et le développement Madrid, 27 avril 11 mai 1996</p>	<p>Promouvoir la croissance et le développement durable dans une économie en voie de mondialisation et de libéralisation</p>	<p>La conférence recommande au CNUCED de concentrer ses activités sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mondialisation et au développement;</li> <li>- L'investissement et le développement de l'entreprise et de la technologie;</li> <li>- Le commerce international des biens et services, ainsi que des problèmes des produits de base;</li> <li>- Les infrastructures des services pour le développement et l'efficacité du commerce.</li> </ul>	<p style="text-align: center;">+</p>			
<p>Source conférences : Documents des NU : Les conférences mondiales, NU 1997</p>						

**Tableau 8 : CONVENTIONS ET TRAITES MULTILATERAUX**

	Conventions et traités	Signature	Ratification
1	Convention des NU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1977
2	Convention sur les droits politiques de la femme	1975	1978
3	Convention des NU sur les droits civils et politiques	1967	1978
4	Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme	1980	1982
5	Convention des nations Unies relatives aux droits de l'enfant	1989	1990*
6	Convention des NU sur les droits économique, social et culturel	1967	1978
7	Convention des NU contre la torture et autres crimes inhumains ou la dégradation du traitement ou la punition	1984	1989
8	Convention des NU sur le statut des réfugiés	1951	1968*
9	Convention des NU sur le trafic illicite des drogues		
10	Convention sur l'interdiction et la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	1993	-
11	Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	-	1992*
	<p>Sources : 1) Document d'information des NU : les conférences mondiales.            NU, 1997. 2) Traités et conventions déposés auprès du Secrétaire Général du MPC            3) Rapport mondial sur le développement humain 1999. * Adhésion</p>		



# BIBLIOGRAPHIE

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP I)

Guinée-Vision 2010

Lettre de Politique de Développement Humain (LPDH)

Programme National de Développement Humain (PNDH)

Programme National de Développement de la Santé (PNDS)

Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA)

Programme National de Population (PNP)

Bilan Commun de Pays (BCP)

Rapports Nationaux de Développement Humain (RNDH)

